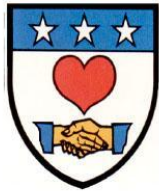


CONSEIL COMMUNAL



Corsier, le 09 décembre 2024

CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 3 / 2024-2025

Séance du lundi 09 décembre 2024

Le Conseil communal est convoqué le 09 décembre 2024 à 20h00 à la Grande salle

Présidence : M. Fabrice Coppex, Président du Conseil communal

Scrutatrice : Mme Laïla Khouri-Dagher

Scruteur : M. Benjamin Bigler

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissière : Mme Sylvia Rossier

Présent·e·s : 47 Conseillères et Conseillers communaux (sur 58)

Excusé·e·s (10) : Mmes Isabelle Mougneau Vandewalle, Anne Volet,
MM. Florian Amstutz, Michel Crausaz, Georges De Mertzenfeld,
Artur Decurtins, Patrick Groux, Cyril Pargaud, Marceau Rapsode, Mike Volet,

Départs annoncés avant la fin de la séance de M. Urs Schluechter départ à 21h00 et de Mme Enrica Valentino départ 22h00

Absent·e (1) : M. Jérôme Cherix



Ordre du jour

1.	Appel	3
2.	Adoption de l'ordre du jour	3
3.	Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024.....	4
4.	Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)	4
5.	Commissions permanentes, sièges vacants et nominations.	5
6.	Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives	6
7.	Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales (CIEHL, Recours impôts, SIGE, ASR, ASICC, Fonds culturel Riviera et Fondation Doret).....	7
8.	Communications de la Municipalité.....	8
9.	Questions sur les communications écrites et orales de la Municipalité	8
10.	Préavis no 14/2024 : Demande de crédit pour la réfection et le réaménagement de la route de l'Esplanade (version 2).....	8
11.	Préavis no 15/2024 : Validation du Plan d'Affectation Carlo Hemmerling mis à l'enquête en 2024 et levées des oppositions.....	14
12.	Préavis no 16/2024 : Comptes 2023 de la Commission intercommunale de la Taxe de Séjour CITS.....	21
13.	Préavis no 17/2024 : Budget 2025 de la Commission intercommunale de la Taxe de Séjour CITS.....	21
14.	Préavis no 18/2024 : Budget 2025 de la Communauté Intercommunale d'Equipement du Haut-Léman (CIEHL)	22
15.	Préavis no 19/2024 : Budget 2025 du Fonds Culturel Riviera	22
16.	Préavis no 20/2024 : Budget communal 2025.....	23
17.	Motions, postulats et projets rédigés.....	36
18.	Interpellations	36
	a. Réponse municipale no 01/2024 à l'interpellation de Mme Manuela Marquis pour La Gauche/Les Verts, intitulée « Interpellation sur les violences domestiques »...36	
19.	Vœux, questions, divers et propositions individuelles	36
	Annexes	38
	a. Lettre démission Mme Amandine Ferré	38
	b. Communications municipales	39
	c. Suivi des éléments en cours.....	44



Il est 20h00 lorsque **M. Fabrice Coppex**, Président, ouvre la séance.

M. le Président

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vous souhaite la bienvenue à notre cinquième séance de l'année.

Je salue cordialement l'ensemble des Conseillères et Conseillers, ainsi que Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, M. David Ansermet répondant police de proximité, le public et la presse.

En préambule :

- Merci d'annoncer les départs anticipés ou les arrivées tardives aux scrutateurs, c'est nécessaire pour le décompte des votes.
- Il est préférable que la prise de parole se fasse au pupitre afin de vous adresser à vos collègues, notamment pour la lecture des conclusions de rapport, d'amendement et de dépôt.
Toutefois, vous avez également la possibilité de vous lever et de prendre la parole depuis votre place. En gardant la main levée, Mme l'Huissière vous apportera alors le micro.

1. Appel

M. le Président

Les conseillères et conseillers suivant sont excusés : [voir liste 1^{ère} page]

Y-a-t-il d'autres membres à excuser ?

1 siège de La Gauche ! est vacant.

Je remercie Madame la secrétaire de procéder à l'appel.

Avec 46 conseillères et conseillers présents sur 58, le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président

Vous l'aurez peut-être constaté, les commissions consultatives ne sont plus présentes dans le point 7 « Retours des représentant.e.s siégeant dans les commissions ». Bien que leurs retours soient très appréciés, ces commissions sont un outil appartenant à la Municipalité et non au Conseil. Elles ne peuvent librement s'exprimer sur des objets en cours, sauf entente préalable avec notre Exécutif.

Nous avons reçu une interpellation des Vert.e.s « Déchetterie, peut-être un raz-le-bol ? ». Je propose, vu l'ordre du jour chargé, de la traiter lors de la prochaine séance du Conseil.

M. François Rittmeyer (VG)

Notre dernière séance de l'année a un ordre du jour bien chargé avec la présentation du budget communal ainsi que des autres budgets. Nous devons sans faute nous pencher sur ces budgets durant cette séance.

Les préavis 14 et 15 sont importants et seront discutés.

Je propose que l'on déplace, dans l'ordre du jour, après l'étude du préavis 20/2024 sur le budget communal, ces préavis 14 et 15.

Si le temps venait à nous manquer, nous pourrions alors les déplacer à une prochaine séance.

VOTE pour modification de l'ordre du jour déplacer les préavis 14/2024 et 15/2024

le Conseil refuse cette proposition par 22 NON, 16 OUI et 7 ABSTENTIONS.



M. le Président

Nous pouvons maintenant procéder au vote de l'ordre du jour tel que proposé originalement. Que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption de l'ordre du jour le fassent savoir par un lever de main.

L'ordre du jour est accepté à la majorité 38 OUI, 3 NON et 4 ABSTENTIONS.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024

M. le Président

Y-a-t-il des remarques au sujet de ce procès-verbal ?

Mme Arianne Rouge, Syndique

Je prends la parole pour l'intervention de M. Grossman en page 5. Il répondait à Mme Henry Baudois et à la dernière ligne du premier paragraphe « *Il faut savoir qu'à Vevey, par exemple, nous avons 40'000 personnes qui traversaient la 980, aujourd'hui il y en a moins* » je pense qu'il parlait de la RC780, car je ne sais pas à quoi correspond la 980. En général nous parlons de la RC780 qui est la route qui vient de Lausanne, passe sous le Dézaley, traverse Vevey et continue en direction de Fribourg. Vous pouvez vérifier avec lui, mais je pense que c'est cela qu'il voulait dire.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous pouvons maintenant procéder au vote.

Que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption du procès-verbal avec la modification demandée le fassent savoir par un lever de main.

Le procès-verbal modifié est accepté par 44 OUI et 1 ABSTENTION.

Je remercie Madame Céline Morier pour son excellent travail.

4. Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)

M. le Président

Une conseillère est démissionnaire. Il s'agit de Mme Amandine Ferré (La Gauche !). A noter que Mme Ferré faisait également partie de la commission consultative « arborisation urbaine »

Je vous fais lecture de la lettre de démission de Mme Ferré [cf. annexe]

Je remercie vivement Mme Ferré pour son engagement dans notre Conseil et formule tous mes vœux pour la suite de son parcours.

Le bureau a reçu une candidature de la Concorde de M. Adrien Vonlanthen en remplacement de M. Michel Layaz.

Cette candidature est recevable et son éligibilité a été vérifiée.

Je passe la parole à Mme Meier afin de nous présenter son candidat.

Mme Martine Meier (C)

La Concorde a le très grand plaisir de vous présenter un nouveau jeune membre pour le Conseil communal, il s'agit de M. Adrien Vonlanthen, il a 18 ans, est en apprentissage dans le milieu bancaire où il combine travail et étude. Passionné par la politique, il a décidé de s'engager pour sa commune afin de contribuer à la vie sociale. Il s'est également engagé pendant plusieurs



années chez les scouts de Vevey, où il s'est occupé de jeunes de 10 à 15 ans, il a un grand sens des responsabilités.

Adrien se réjouit de travailler avec vous et je vous propose de lui faire bon accueil.

M. le Président

J'invite le candidat à me rejoindre afin de procéder à son assermentation et à prêter serment.

Je prie l'assemblée de se lever, en signe de solennité, durant l'écoute de la promesse que nous avons tous faite.

Je vais vous lire l'article 5 du règlement du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, après quoi, vous serez prié de lever la main droite en disant solennellement « Je le promets ».

Assermentation selon le cérémonial habituel.

Monsieur Adrien Vonlanthen est officiellement membre du Conseil communal.

Je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil. Les membres du Conseil, les habitantes et habitants de notre Commune vous remercient d'avance pour votre engagement.

Vous pouvez maintenant prendre place officiellement dans l'assemblée, sous les acclamations de vos nouveaux collègues.

Applaudissements de l'assemblée.

Le quorum passe de 46 à 47 conseillers.

5. Commissions permanentes, sièges vacants et nominations.

Élection à l'ASICC :

M. le Président

Il y a actuellement 2 sièges supplémentaires vacants : 2 pour la Concorde (un délégué et un suppléant) et 1 pour l'Alliance (suppléant) à pourvoir durant ce Conseil.

Sont proposé pour la Concorde, M. Adrien Vonlanthen est candidat en tant que membre et M. Max Williams en tant que suppléant pour occuper les sièges supplémentaires demandés par L'ASICC dès 2025. Y a-t-il d'autres candidats du groupe ?

Comme tel n'est pas le cas, je propose d'élire ces deux candidats par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Il reste à nommer un candidat suppléant de l'Alliance. Le groupe a-t-il un candidat à proposer ?

Ce n'est pas le cas, M. Ribeiro, est-il possible d'avoir un délai pour trouver un candidat d'ici au prochain Conseil ?

M. Tiago Ribeiro (VG)

Tout est possible, mais il est assez désagréable de se dire que nous sommes la seule commune avec 60 conseillers communaux qui siègent, à ne pas repourvoir les sièges que nous devons remplir alors que toutes les autres communes ont trouvé des personnes motivées pour assumer ces charges et nous parlons de suppléance, ce qui est regrettable et ce n'est pas la faute du bureau du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey.



M. Damien Chenevard (A)

Comme nous avons eu de la peine à contacter Mme Anne Volet qui est à l'étranger, Mme Chantal Pfefferlé se propose pour être suppléante à l'ASICC et je la remercie très sincèrement.

Applaudissements de l'assemblée.

Sont élus à l'ASICC :

M. Adrien Vonlanthen (C)	membre
M. Max Williams (C)	suppléant
Mme Chantal Pfefferlé (A)	suppléante

Election à l'ASR :

Mme Elsa Duchesne, élue en remplacement de M. Damien Bourgeois, est réputée démissionnaire de l'ASR. Il y a donc un siège VG vacant qui sera probablement repourvu au prochain conseil à moins que le groupe ait quelqu'un à proposer ce soir ? Si tel n'est pas le cas, l'élection se fera à la prochaine séance du Conseil.

De plus, la révision partielle des statuts de l'ASR ayant été approuvée par les neuf communes (je m'en réfère au courrier de l'ASR du 26.11.24 transmis à l'ensemble des conseillers), l'article précisant qu'un membre de la Municipalité ne peut pas être membre du Conseil intercommunal est entré en vigueur.

Cela signifie que nous devons trouver un candidat du législatif au sein de la Concorde.

La Concorde propose ainsi la candidature de M. Quentin Schär en remplacement de Mme Arianne Rouge.

Y a-t-il d'autres candidats ? Comme tel n'est pas le cas, je propose d'élire ce candidat par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Est élu à l'ASR : M. Quentin Schär

Election au SIGE

Un siège Concorde est vacant à la suite de la démission de M. Layaz. M. Antonio Lopez est candidat pour reprendre le siège. Y a-t-il d'autres candidats du groupe ? Comme tel n'est pas le cas, je propose d'élire M. Lopez par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Est élu au SIGE : M. Antonio Lopez

Commission consultative des arbres

Suite à la démission de Mme Cristalli, la Municipalité a nommé M. François Rittmeyer comme remplaçant.

6. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives

Correspondances :

Nombre de conseillers pour la prochaine législature

Le bureau a reçu de la Municipalité un courrier pour le consulter concernant le nombre de conseillers lors de la prochaine législature. Une telle modification nécessite une motion du conseil qui engendre, si acceptée, un préavis municipal.



Afin de nous préparer à l'éventualité d'un changement, à notre prochain conseil et comme annoncé au préalable par courriel, je vais procéder à un vote consultatif afin de sonder si un changement est souhaité ou non (sans préciser le nombre en cas de changement, il n'y aura pas de débat à ce stade).

Quel que soit le résultat de ce sondage, tout membre du conseil est évidemment libre de déposer une motion pour modifier le nombre de conseillers, au plus tard pour le prochain conseil de mars afin de permettre la votation du préavis municipal y relatif au dernier conseil de juin.

Que celles et ceux qui sont en faveur d'une modification du nombre de conseillers pour la prochaine législature le fassent savoir par un lever de main.

**Le résultat du sondage est contre une modification du nombre de conseillers par
43 NON, 2 OUI et 1 ABSTENTION.**

Courriel de l'Association Ecoparc

L'association Ecoparc invite notre législatif à participer gratuitement à un webinaire de présentation de la "[Boussole ODD communale 2030](#)" dans le cadre des outils et bonnes pratiques de durabilité à disposition des communes suisses ([Toolbox Agenda 2030](#)) ce vendredi 13 décembre 2024, de 12h00 à 12h45. Les informations vous ont été transmises par courriel.

Communications :

1) Le dépouillement des votations du 24.11.24 par le bureau s'est déroulé sans problème. Je remercie tous les membres du Bureau qui y ont consacré leur dimanche matin dans le sérieux et la bonne humeur.

2) Le bureau prie les conseillers de respecter ces points pour la rédaction des rapports :

- Indiquer à quel groupe appartient chacun des membres de la commission.
- Reprendre exactement les mots des conclusions des préavis en proposant de les accepter, de les refuser ou de les amender.

7. Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales (CIEHL, Recours impôts, SIGE, ASR, ASICC, Fonds culturel Riviera et Fondation Doret)

M. le Président

Des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales désirent-ils s'exprimer ?

Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)

M. Damien Chenevard (A)

Comme annoncé par M. le Président, je prends la parole pour l'ASICC, je ne sais pas si vous avez pu consulter le document qui a été transmis.

J'ai pensé plus simple de communiquer le document reçu à l'ASICC, de manière à ce que vous ayez les éléments importants, car une image vaut mieux qu'un long discours au vu du programme de ce soir.

Vous avez compris en voyant les chiffres, que cela se répercute, nous en discutons au Conseil, notamment dans le budget et dans les comptes, ces dernières années. L'ASICC grandit, nous avons, comme vous le savez, dû reprendre le para et préscolaire. Ce sont des postes qui sont voués à croître, nous savons que nous avons un nouveau collègue qui va arriver, avec toute une structure qui doit être mise en place. Le CODIR de l'ASICC a dû assumer une énorme charge de travail en plus de sa charge municipale, pour la mise en place de cela et des chefs de service (3) ont été engagés.



J'ai soulevé le point de la surveillance des enfants sur le trajet de l'école, de la maison jusqu'à l'école, il y avait de vieilles croyances comme quoi les enfants du moment où ils sont sortis de la maison et ne se trouvent pas dans l'enceinte de l'école, dans le collège, sont sous la responsabilité des parents. Le Municipal M. Paschoud en charge de la thématique des transports au sein du CODIR, a effectué des recherches et il est apparu que les requêtes au niveau cantonal, impliquent que, quand l'enfant est confié à un bus scolaire, il est sous la responsabilité de l'école. Les mesures ont été prises, il y a un engagement qui suscite des charges supplémentaires au budget, une personne est cherchée pour ce poste, avec un temps de travail irrégulier, demandant une présence au début des cours, pendant la récréation et à la fin des cours quand les enfants prennent les bus.

Si vous avez des questions sur la problématique de l'ASICC, je me tiens volontiers à disposition.

M. le Président

Je remercie M. Chenevard de tenir ainsi au courant le Conseil.

8. Communications de la Municipalité

8.1) Reçues par messagerie avant la séance : cf. annexe

8.2) Autres communications de la Municipalité :

M. Cédric Desmet, Municipal

J'ai le plaisir de vous annoncer que la société de gym Corsier-Corseaux a fini 4^{ème} au championnat suisse de gymnastique hier, en gym au sol pour les moins de 17 ans et une belle 6^{ème} place aux combinaisons d'engin, le Canton est bien représenté en gym au sol et c'est Vevey qui a fini premier.

9. Questions sur les communications écrites et orales de la Municipalité

M. le Président

L'assemblée a-t-elle des questions au sujet des communications municipales ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. Préavis no 14/2024 : Demande de crédit pour la réfection et le réaménagement de la route de l'Esplanade (version 2)

M. le Président

La parole est donnée à M. Olivier Schorer, vice-président de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

La parole est donnée à Mme Enrica Valentino, rapporteuse de la commission ad hoc pour le rapport de majorité qui demande le renvoi à la Municipalité.

M. le Président

A nouveau, nous nous trouvons face à une situation problématique avec deux éléments discutables :

1. D'une part les conclusions d'un rapport ne peuvent que proposer d'accepter ou de refuser mot pour mot les conclusions d'un préavis municipal.
2. D'autre part, un préavis municipal ne peut, à ma connaissance, proposer plusieurs alternatives à choisir, ce qui pourrait s'apparenter à de la cogestion.



Si souhaité, la parole est donnée à Mme Monica Engheben, pour le rapport de minorité.

Mme Monica Engheben (C)

Concernant mon rapport de minorité, je vais essayer de mieux formuler mes propos, pour moi ce projet est un bon équilibre entre les différentes demandes et il propose une ligne budgétaire raisonnable, c'est le fruit de multiples compromis avec les différents intervenants, Municipalité, direction générale de la mobilité et des routes.

Une réglementation stricte en matière d'aménagement des routes, cantonale et fédérale, les demandes du Conseil, suite au refus du premier projet en juin 2024 et une limite budgétaire raisonnable visant à respecter aussi bien les différents usagers que le contribuable corsesien. Pour toutes les raisons susmentionnées, je propose d'adopter les conclusions de la Municipalité comme proposées et d'accepter le préavis tel quel.

M. le Président

Ce préavis ayant fait l'objet d'un amendement de la part des Verts que vous avez tous reçu.

A l'issue de la discussion, nous voterons l'amendement, puis nous voterons le préavis éventuellement amendé.

Merci aux auteurs de l'amendement de nous en faire lecture

Amendement de Mme Valentino, Mme Khouri Dagher, M. Rittmeyer et M. Bigler

Mme Enrica Valentino (A)

Monsieur le Président, chers Conseillers et chères Conseillères,

Suite à de récentes réflexions des membres majoritaires de la commission, et afin de mettre en œuvre rapidement le bon travail de la Municipalité sur les autres points de ce projet, nous vous proposons l'amendement ci-dessous comme alternative à un deuxième refus. Il fournit à la Municipalité les fonds nécessaires au maintien d'un trottoir aval, de l'autre côté du muret de retenue des véhicules, selon les meilleures techniques dans notre situation. Ceci dans le but de conserver l'actuelle sécurité et de maintenir aussi l'actuelle meilleure praticabilité de cette route pour les piétons.

Amendement au préavis 14/2024, Nouvelle demande de crédit pour la réfection et le réaménagement de la route de l'Esplanade : Est ajoutée la somme de CHF 400'000 au montant demandé par ce préavis afin que la Municipalité puisse maintenir un trottoir aval, de l'autre côté du muret de retenue des véhicules, selon les meilleures techniques dans notre situation.

Ainsi les conclusions deviennent :

Le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis amendé
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission chargée de son étude

Décide

- a) d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans ce préavis amendé, pour un montant total de CHF 2'065'000, TVA comprise ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire, à hauteur de CHF 2'065'000, et d'assumer les charges financières y relatives.

Avec nos remerciements

M. le Président

La discussion est ouverte, la parole est à qui veut la prendre



M. Damien Chenevard (A)

Je pense que Mme Engheben a tout dit, sous l'égide de deux mots que j'aime beaucoup et que je répète souvent, le « bon sens ».

C'est la deuxième fois que nous votons sur un préavis de ce type, à un moment donné nous allons voter un budget, j'espère que vous avez remarqué la différence entre les comptes 2023 et le budget 2024 s'agissant de la capacité d'auto-investissement de la commune, nous aurons largement le temps d'en débattre tout à l'heure.

Je m'étais déjà prononcé pour l'escalier en métal, peut-être que nous pouvions faire mieux, mais maintenant je pense que la Municipalité a fait une proposition et Mme Engheben la met parfaitement en exergue dans son rapport minoritaire.

Je déplore très sincèrement qu'une membre de mon parti se soit prononcée de cette manière, je ne pense pas être le seul dans mon parti. Je vous invite très sincèrement à accepter ce préavis qui remplit toutes les cases, notamment sécuritaires, les problématiques du 30km/h, je rappelle encore une fois que les passages piétons ne se font pas dans une zone 30km/h et que les piétons sont prioritaires.

M. Rittmeyer C'est faux !

Très bien, mais M. Rittmeyer, s'il vous plaît, ayez la décence de vous exprimer de manière normale avec les conseillers et de prendre la parole quand on vous la donne s'il vous plaît.

Vous avez compris ma position, je vous remercie.

M. Michel Ceppi, Municipal

Je souhaite faire une correction, les vrais coûts de réfection du trottoir sans la réfection de la chaussée et les autres éléments, à la base était de CHF 760'000, le coût estimé pour la réfection est bien de CHF 400'000.- pour faire ces travaux, c'est environ 24% du préavis. La municipalité estime surfait de dépenser 400'000.- pour si peu d'utilisation de ce trottoir. Le coût est bien de CHF 400'000 et pas CHF 200'000 comme cela a été noté dans le rapport de la commission ad hoc.

M. le Président

Concernant l'intervention précédente, sauf erreur c'est dans les zones 20km/h que les piétons sont prioritaires et dans les zones 30km/h c'est plutôt une cohabitation.

M. Nicolas Luyet (A)

Je crois que ce n'est pas une question de trottoir, mais que nous n'avons pas l'argent pour nous offrir un trottoir. Si nous regardons le budget 2025, si nous investissons l'argent pour faire ce trottoir qui est devenu luxueux, nous n'aurons plus d'argent dans le futur pour d'autres projets. Il faudra faire un choix, si vous voulez créer ce trottoir, vous perdrez de l'argent pour d'autres projets que vous aimeriez réaliser. Aujourd'hui nous n'avons plus l'argent, nous allons entrer en 2025 avec une période d'austérité et avec, peut-être, une augmentation d'impôts pour 2026. Ce n'est en tout cas pas le moment de dépenser l'argent de manière inadéquate.

M. Michel Ceppi, Municipal

La Municipalité a effectué un travail sur les plans des travaux qui vont être effectués sur ce préavis pour vous montrer réellement ce que cela va donner en 3D.

Vous voyez en bleu le trottoir de 2 mètres de larges, en ligne rouge ce sont des bordures hautes de 15 cm qui vont empêcher de déborder avec une voiture. Vous voyez l'évitement avec un bus, avec les potelets où il y a largement la place pour que les vélos puissent passer en toute sécurité, il n'y aura pas d'autres véhicules qui croiseront le bus à cet emplacement, cela fera un ralentisseur. Vous voyez l'emprise du piéton sur le trottoir, pour les voitures qui empièteront le domaine public, nous avons demandé à la gérance à ce que les grandes voitures soient mises sur les grandes places et les petites sur les places réduites.



Si nous allons plus haut nous verrons le passage, avec les potelets qui ont été mis à une certaine distance pour protéger l'entrée des bâtiments et les piétons, une demande avait été faite d'en mettre deux ou trois de plus, ce n'est pas un problème sur la longueur.

Vous voyez le décrochement a le décente qui générera un ralentissement pour les voitures et une sécurisation pour les piétons, les voitures ne pourront plus se lancer à vive allure en descente, le vélo sera en toute sécurité et le piéton seront protégé par la bordure haute.

Le décrochement sera aussi une aide à la traversée pour les piétons, il y a juste 4 mètres si les gens veulent traverser à cet endroit, il y a une bonne visibilité des deux côtés parce que les arbres seront des tiges hautes qui feront une sorte de canopée sans cacher la visibilité.

Il y aura 4 mètres à faire pour la traversée et si vraiment ils ne veulent pas le prendre ils peuvent continuer sur le trottoir. L'escalier suspendu va être refait en béton et le reste de l'escalier va être réparé

M. François Rittmeyer (VG)

Nous sommes au 21^{ème} siècle, nous parlons de mobilité douce, je crois que c'est la première fois que nous voyons une Municipalité qui propose de diminuer les surfaces accordées à la mobilité douce sur les routes. D'autres part, nous sommes en ville, je n'ai jamais vu une seule rue en ville où il n'y a pas deux trottoirs et concernant les conclusions de la commission, nous avons discuté, nous avons reçu des informations et je remercie le Monsieur du BTI, il ressortait très clairement qu'en maintenant ce trottoir on résolvait tous les problèmes. Problèmes qui se sont améliorés par rapport au premier projet, mais qui restent quand même en place au niveau de la sécurité des piétons.

Nous parlons de CHF 400'000, moi j'ai parlé de CHF 200'000, nous nous sommes renseignés pour un trottoir en structure légère en métal, nous arriverions à CHF 280'000 avec la barrière. Selon le préavis, la barrière coûte CHF 100'000, nous sommes entre CHF 250'000 et 400'000, pourquoi faut-il toujours des millions pour refaire des routes et là nous n'avons pas CHF 300'000 pour garder ce trottoir ?

Je vous recommande d'accepter l'amendement et que la Municipalité nous fasse un autre trottoir.

M. Bernard Schär, Municipal

Dire que la Municipalité met tout sur la route, c'est faux. Nous agrandissons le trottoir du côté amont, la piste cyclable existe toujours, vous mettez beaucoup l'accent sur la sécurité, grâce à ces travaux, la vitesse sur cette route pourra descendre à 30km/h, c'est pour la Municipalité la meilleure mesure de sécurité par rapport à la circulation d'aujourd'hui qui peut rouler à 50km/h.

« Voir la Municipalité supprimer un trottoir dans une ville nous n'avons jamais vu cela », dans une ville il y a des habitations des deux côtés de la route, du côté sud de cette route il n'y a pas d'habitation. Ce trottoir ne sert à rien et nous pouvons l'enlever.

M. Michel Ceppi, Municipal

Vous avez fait une remarque sur un escalier de 8 mètres en métal qui ferait du bruit, nous avons indiqué que l'escalier sera en béton, et là vous voulez faire un trottoir suspendu en métal de 100 mètres, je ne vous redis pas les nuisances sonores que vous avez évoquées pour l'escalier.

Vous avez un prix d'une structure à CHF 280'000, je ne sais pas où vous avez eu cette information, car sur le rapport il y a une photo d'une structure qui se trouve en dessous du Musée Chaplin, ce dernier a fait construire cette structure qui n'est pas légère. Il s'agit d'une structure montée sur des piliers qui se trouvent sur une structure jusqu'au sol, d'environ 1,5 à 2 mètres, avec des piliers de 4 mètres, il en faut 9 sur la longueur. Nous sommes allés voir sur place, nous avons reçu les plans de l'entreprise qui a fait le travail, nous n'avons pas réussi à obtenir les coûts réels, mais c'est une structure métallique posée sur des piliers qui vont jusqu'au sol, après il y a une couche en tôle et en béton dessus ce qui fait une hauteur de 46cm, ce n'est pas une structure légère. Si nous regardons les prix des travaux qui ont été effectué sous l'autoroute, le travail et une réfection légère pour un montant de CHF 360'000 pour une longueur moindre que notre préavis



Mme Monica Engheben (C)

Dans les arguments pour le OUI, ce qui me fait sourire c'est que tout le monde s'y connaît, mais personne n'écoute les experts.

CHF 400'000 c'est 25% de plus sur un projet, c'est énorme, cela a déjà été dit. Mais surtout CHF 400'000 aujourd'hui ce n'est pas fini, car dans 20 ou 25 ans il faudra entretenir ce trottoir et nous nous poserons les mêmes questions, on le garde ou pas, cela coûte ou pas, donc la dépense serait de CHF 400'000, plus tout ce qui en découlera d'ici les 25 prochaines années, car il faudra l'entretenir. Nous ne sommes pas en train de décider oui ou non, nous choisissons oui plus toutes les prochaines discussions budgétaires. Nous avons des ressources limitées, le budget 2025 nous le montre, notre bas de laine se tarit. Nous l'avons dit, il y a d'autres projets, ce que nous décidons de mettre pour ce trottoir, qui est un rubis dans une commune qui a des projets d'avenir, notamment pour ses enfants, avec un collège, il faut choisir ce que nous voulons mettre, où nous voulons le mettre et à quel prix.

En tant que conseiller nous avons aussi des responsabilités vis-à-vis de ceux qui nous ont élus, d'utiliser les deniers publics, leurs impôts, nos impôts de façon sensée et concrète en faisant des choix équilibrés.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser cette demande de crédit supplémentaire de CHF 400'000.-.

M. Roch Genoud (A)

J'aimerais vous faire la proposition suivante : la commune de Corsier aujourd'hui par l'intermédiaire de la Municipalité est maître d'ouvrage en ce qui concerne le préavis 14/24. Supposons que nous sommes toutes et tous propriétaires à titre personnel de la route de l'Esplanade, la Municipalité nous contacte et nous demande de procéder à une réfection de celle-ci.

Nous y réfléchissons, nous sommes d'accord avec le principe, nous commençons une étude, nous trouvons les meilleurs spécialistes, certains sont présents dans cette salle, nous convoquons diverses associations et finalement nous échangeons avec les services de l'état.

Suite à un consensus avec tous les intervenants, nous présentons notre projet ce lundi 9 décembre devant les conseillers, réfection et réaménagement de la route de l'Esplanade, le projet présenté est celui que vous avez toutes et tous sous les yeux pour un montant final de 1'700k avec 1,8 millions.

Laquelle et lequel d'entre vous suite à la présentation du projet, oserait demander encore la création d'un trottoir en aval, peut-être quelques-uns d'entre vous, quelques irréductible si je peux me permettre, oseraient demander à un privé un supplément de CHF 400'000. Certainement que bien peu d'entre nous oseraient le faire, mais surtout laquelle et lequel d'entre vous, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux investirait CHF 400'000 pour la création de ce trottoir, ce qui représente 20% de la somme totale, personne, pas un seul d'entre vous n'investirait une somme pareille.

Mesdames et Messieurs les conseillers, soyez raisonnable et raisonné, notre belle commune de Corsier vient d'investir CHF 2 millions pour le Châtelard, CHF 2 millions pour l'achat d'un bâtiment à la rue du Collège, elle est en train d'investir CHF 2 millions à la rue Centrale 3, elle va certainement investir CHF 2 millions à Château 4 et je vous fais cadeau des millions qui seront investis dans la construction du nouveau collège.

Au vu du budget 2025 qui se péjore, nous nous devons certes de continuer à investir intelligemment pour les corsiéranes et corsiérans, mais pas de dépenser inutilement de l'argent, argent qui est aussi le nôtre Mesdames et Messieurs.

Vous aurez dès lors compris que je vous encourage de refuser l'amendement et à accepter tel quel le préavis 14/24.

Mme Enrica Valentino (A)

Je suis navrée d'avoir déçu mon parti, je m'en excuse. La seule chose pour laquelle je souhaite maintenir ce trottoir, c'est que les piétons n'ont pas le choix que de passer derrière des places de parc, les voitures sortent et rentrent en marche avant ou en marche arrière, c'est ce qui me dérangeait. Maintenant il est clair qu'il y a l'argent et la sécurité des gens et il faut choisir.



Mme Monica Engheben (C)

Conformément à l'article 77 de notre règlement, je demande que le vote de cet amendement se déroule à bulletin secret.

M. le Président demande si 1/5ème des membres du Conseil (10) soutiennent la demande de vote à bulletin secret. *19 personnes soutiennent la demande.*

Il demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins et indique que les conseillers doivent noter, OUI s'ils acceptent l'amendement, NON s'il le refuse, ou laisser le bulletin blanc s'ils s'abstiennent, tout autre annotation sera considérée comme nulle.

Il demande aux scrutateurs de récupérer les bulletins et de dépouiller.

Départ d'un conseiller avant le vote, le quorum passe à 46.

VOTE de l'amendement à bulletin secret

Amendement au préavis 14/2024, Nouvelle demande de crédit pour la réfection et le réaménagement de la route de l'Esplanade : Est ajoutée la somme de CHF 400'000 au montant demandé par ce préavis afin que la Municipalité puisse maintenir un trottoir aval, de l'autre côté du muret de retenue des véhicules, selon les meilleures techniques dans notre situation.

Résultat du vote

Bulletins délivrés : 46

Bulletins récoltés : 46

L'amendement est refusé par 36 NON, 9 OUI et 1 BLANC.

M. le Président

Nous allons maintenant procéder au vote global, à savoir les conclusions du préavis proposé par la Municipalité.

Que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption du préavis no 14/2024 : « Demande de crédit pour la réfection et le réaménagement de la route de l'Esplanade (version 2) » le fassent savoir par un lever de main.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le présent préavis

ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission chargée de son étude

décide

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans ce préavis, pour un montant total de CHF 1'665'000.00, TVA comprise ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire à hauteur de CHF 1'665'000.00, et d'assumer les charges financières y relatives.

Le préavis 14/2024 est accepté par 36 OUI, 6 NON et 2 ABSTENTIONS.



11. Préavis no 15/2024 : Validation du Plan d'Affectation Carlo Hemmerling mis à l'enquête en 2024 et levées des oppositions

M. le Président précise que M. Xavier Fonjallaz se récusé pour cet objet.

La parole est donnée à Mme Jocelyne Henry-Baudois, rapporteuse de la commission ad hoc pour lecture des conclusions du rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Arianne Rouge, Syndique

Je souhaite vous donner une explication pour simplifier la compréhension de ce préavis.

Nous avons actuellement un PGA (Plan Général d'Affectation) sur la commune avec un règlement. Dans ce dernier, il y a une carte de la commune où chaque zone est représentée par une couleur, définissant des règles spécifiques selon la zone.

Celle qui est concernée actuellement est une zone brune, dite « zone du village ». Dans cette zone, vous avez des règles, les bâtiments existants peuvent être entretenus, transformés ou reconstruits, etc., Ensuite nous avons l'article 8 qui dit que toutes les constructions autres que celles prévues par l'article 7, ne peuvent être autorisées que moyennant l'approbation préalable d'un plan de quartier ou d'un plan partiel d'extension.

A l'époque, en 1986 cela se faisait comme cela, actuellement, cela s'appelle un PA (Plan d'Affectation).

Cette zone brune dite « zone village » concerne la place du Temple, le début du chemin de Meruz, la rue Centrale et le Châtelard. Tous les propriétaires qui habitent cette zone-là peuvent entretenir leur bâtiment, effectuer de légères modifications, mais si c'est une parcelle vierge ils sont obligés de faire un Plan d'Affectation (PA) pour y construire une habitation.

C'est ce qui est proposé ce soir, il s'agit d'un Plan d'Affectation avec des règles précises pour cette zone-là.

À l'avenir, le PACom (Plan d'Affectation Communal) remplacera les dispositions du PGA. Toutefois, ce PA spécifique restera en vigueur en tant qu'entité propre au sein du PACom, comme une sorte de "trou" dans celui-ci. Nous n'allons pas modifier ce Plan d'Affectation, il en existe d'autres sur la commune, comme les PA de Fenil, la Dautère et de Nant. Celui de Nant est très ancien, nous allons le modifier et l'intégrer au nouveau PACom, contrairement aux PA récents comme ceux de Fenil ou La Dautère, qui resteront en l'état car leurs règles sont conformes à la loi actuelle.

Ce Plan d'Affectation aura ses propres règles qui vont durer le temps d'un plan d'affectation, elles ne seront pas modifiées ou intégrées au PACom.

Les règles qui sont dans ce PA sont très précises, c'est comme si nous avions pris une loupe sur la carte de la commune et que nous venions faire un détail de ces deux parcelles. Les règles qui sont liées à ces zones-là sont très détaillées.

Une question a été posée, si dans le futur cette parcelle était vendue à un autre propriétaire, cela ne change rien. Les règles sont fixées à la parcelle et le resteront, comme pour le reste des parcelles communales, si vous vendez votre propriété les règles restent les mêmes, que ce soit dans un PACom ou un petit PA de quartier.

Par rapport aux questions qui ont été posées, je pense avoir fait le tour.

Aujourd'hui nous nous occupons uniquement de l'affectation du sol, et non de la construction ou des aménagements qui y seront installés (haie, barrière, balcon, etc.), juste de ce que nous avons le droit de faire sur ce sol-là.

Il y a un volume avec une habitation, c'est le volume maximum, le propriétaire a le droit de faire une construction à l'intérieur. Ce qui sera fait dans le volume pourra être plus petit, mais pas plus gros, car il y a des limites très claires à ne pas dépasser. La zone de verdure restera inconstructible et il n'y aura pas de changement possible. J'espère avoir communiqué des informations utiles qui simplifient la compréhension de ce préavis.



M. François Morier-Genoud (VG)

Je vais prendre le rapport de la commission qui dit que cela correspond aux recommandations de l'inventaire fédéral. L'inventaire fédéral c'est ce que nous appelons l'ISOS, en 2012, la commune de Corsier a été mise à l'inventaire fédéral, je ne sais pas si tout le monde le sait ou a lu les documents qui nous étaient donnés en annexe, vous l'auriez appris en les lisant.

Nous avons deux monuments qui sont classés en note 1, l'église et le restaurant de la place et le fait d'être classé aux monuments historiques, amène certaines contraintes. Ces contraintes sont définies dans l'inventaire fédéral et elles concernent le village et des parties importantes liées au village, ces points-là auraient pu être dans le préavis municipal et mentionné comme faisant partie de la problématique. Dans les documents il y a des références et le niveau de protection de chaque parcelle. Sur la parcelle en question, il y a un niveau qui a été accordé à A, cela veut dire que cette parcelle est selon l'ISOS à préserver en l'état, cela veut dire qu'il ne sera pas possible de construire dessus. Ce serait la même chose si nous voulions construire dans le parc Chaplin. Ce dernier est aussi protégé par la note A, je trouve que cela aurait dû être mentionné explicitement.

La construction sur ces parcelles, c'est possible, le canton et la commune ont le droit de décider de construire sur ces parcelles, pour cela il y a un guide de l'ISOS qui définit la procédure à suivre pour satisfaire les demandes, ce guide, d'après moi, a été suivi par la commune sur beaucoup de points, mais pas sur tous. Dans ce sens-là, cela concerne une problématique qui est nouvelle, car elle date du moment où Corsier a été mis à l'inventaire fédéral et cela concerne toutes les parcelles qui se trouvent dans ce secteur.

Les parcelles de tous les habitants du village sont concernées de la même manière que la parcelle en question et la recommandation de l'inventaire fédéral serait de faire ce genre de choix plutôt sur un PACom, que dans un préavis. Si cela se faisait via un préavis, comme l'a expliqué Mme la Syndique, cela créerait un trou qui ne serait plus remis en question dans le PACom.

Cela créerait une situation privilégiée, il est clair que chaque propriétaire a la possibilité de demander à faire un plan d'affectation et d'être « favorisé ». Evidemment les autres propriétaires ne le savaient pas et ils seront péjorés, avec des droits à construire qui vont disparaître du fait de cette situation-là et cela concerne toute la zone du village qui est sous l'ISOS.

Maintenant vous devez décider, si ce choix doit être fait pour cette parcelle, d'après ce que j'ai vu les démarches ont été faites de manière correcte pour tout ce qui est de la partie finale, donc de prescrire des règles bien définies pour respecter ce que demande l'ISOS pour préserver le village. Maintenant, par rapport à d'autres points, les étapes sont les suivantes :

- il y a une préparation, qui à la 1^{ère} étape doit décider s'il faut consulter des spécialistes ou demander des conseillers externes,
- pour l'étape 2, il y a une pesée d'intérêts, identifier, apprécier, mettre en balance, pour l'étape
- 3 il s'agit de la décision.

Dans le cadre de ce préavis, l'étape 3 est respectée et elle a défini ce qui doit être observé pour respecter les règles de l'ISOS, maintenant, l'étape 2 je n'ai pas réussi à la voir, j'ai fait des démarches auprès du Canton pour savoir ce qui avait été fait. J'ai fait partie de la commission qui a étudié la question et il y avait des choses qui ne me plaisaient pas, n'aboutissant pas dans les démarches, j'ai voté contre la décision qui a été prise par la commission.

Les documents qui nous ont été fournis sont tous ceux qui sont demandés dans les étapes que définit l'ISOS et plusieurs services du Canton sont impliqués et donnent leur avis.

Tous les services de l'Etat et du Canton ont été consultés, ils ont donné leur avis et c'est sur la base de ces avis que la commune est arrivée avec ce document qui s'appelle 47 OAT, qui décrit toutes les étapes qui ont été faites et qui ont abouti au préavis municipal dont il est question aujourd'hui.

Dans les démarches entreprises de l'étape 2, il y a plusieurs points qui ne sont pas satisfaisants par rapport aux demandes de l'ISOS, ce qui ferait que le Canton pourrait s'opposer à ce préavis municipal.

De mon point de vue, il ne satisfait pas aux demandes du guide de l'ISOS, je peux vous donner quelques exemples qui sont définis par le projet de compromis convainquant qui prennent en considération le plus grand nombre possible d'intérêts pour déterminer l'intérêt prépondérant.



Documenter et motiver une éventuelle dérogation aux objectifs de sauvegarde de l'ISOS. Présenter des alternatives aux variantes, cela serait, par exemple, dans le cadre d'une étude dans le PACom, tous les représentants et propriétaires de la parcelle protégée par l'ISOS seraient impliqués et auraient la possibilité de construire, après cela, ils auront encore cette possibilité, mais elle sera amoindrie du fait qu'il y a une empreinte sur ce point-là.

Par rapport à cette démarche, je trouve que ce n'est pas finalisé, ni mentionné sur l'objet, que certaines étapes n'ont pas été finalisées et je recommande de refuser ce préavis municipal et de le faire dans le cadre du PACom.

M. Damien Chenevard (A)

Comme ma collègue Mme Engheben je vais être court, c'était une commission compliquée, j'en ai débattu avec certains d'entre vous. Je m'étonne de cette longue explication, j'aurais beaucoup aimé l'entendre en commission, elle aurait été intéressante et nous aurions pu vous donner des explications plus claires que celles données par nos municipaux.

Nous sommes tous renseignés sur ce que sont les problématiques d'ISOS, j'espère que tout le monde a saisi l'explication du début jusqu'à la fin.

Je vais vous expliquer comment cela s'est passé, nous parlons d'une problématique que Mme la Syndique a très bien expliqué, d'un propriétaire privé qui a fait une partie des démarches à la place de la commune parce qu'il avait un projet. Projet pour lequel notre collègue s'est refusé car il est directement concerné. Ce Projet de construction, n'en est pas un, c'est ce que Mme la Syndique a très bien expliqué, nous parlons d'un plan d'affectation qui définit les possibles, le jour où nous voulons construire, il y aura un permis de construire et des oppositions.

Je fais un petit flashback de la manière dont cela s'est passé, le maître d'ouvrage a pris les limites et a défini un plan d'affectation avec son bureau d'étude avant de le présenter à la Municipalité qui l'a soumis au Canton. Le Canton a émis des remarques pour que le plan d'affectation soit conforme. Le plan d'affectation, tel que proposé, est beaucoup plus restrictif que ce qu'il sera le jour où il sera englobé dans le PACom.

Nous sommes dans quelques chose de beaucoup plus défini notamment pour les aspects de protection des arbres et nous avons un conseiller au sein de l'Alliance, pour être transparent avec vous, qui avait un petit litige par rapport au maître d'ouvrage parce qu'il avait demandé à ce que certains arbres soient taillés, réduits, parce que cela lui causait des frais importants de nettoyage de sa toiture et il a d'ores et déjà accepté ce préavis. Par rapport à ce préavis, nous parlons d'un plan d'affectation, si vous le refusez ce soir, tout ce que vous venez d'entendre par rapport aux problématiques ISOS sera englobé dans un plan d'affectation communal, qui nous sera présenté l'année prochaine. Plan d'affectation communal, qui avec toutes les oppositions qu'il va susciter, alors que ce plan d'affectation n'a suscité aucune opposition des riverains, même pas de la personne que je viens d'évoquer qui est riverain direct du propriétaire.

Je pense que vous aurez compris, dans une logique des deux mots que j'aime bien, qu'il convient d'accepter ce préavis tel que proposé par la Municipalité. De toutes les problématiques ISOS, pour autant qu'il y en ait, si vous acceptez le préavis municipal ce soir, la Municipalité va le déposer au Canton et ce dernier doit le faire entrer en vigueur,

Il y a une infime possibilité, dont mon collègue vient de parler, qu'il ne se fasse pas, mais ils ne vont probablement pas faire cela, car nous leur avons soumis un projet, ils ont donné leurs recommandations, le maître d'ouvrage a modifié et l'a soumis à la Municipalité.

C'est à vous de décider si nous continuons ou si cela reste tel quel, mais cela changera et il pourra probablement faire ce qu'il voulait faire dans le cadre du futur plan d'affectation communal et votre capacité de revenir sur ce point sera différente.

Je souligne encore une fois, qu'il ne s'agit pas de plan de construction, ni d'une demande de permis de construire. C'est un plan d'affectation qui définit les possibles et ce plan est probablement beaucoup plus protecteur, pour ceux qui ont peur que cela ne soit pas le cas, que ce que cela pourrait être dans le cadre d'un plan global, notamment sur les volumes bâtis, car certes nous sommes dans une zone ISOS, mais en zone village. De plus je pense souvent que dans ce Conseil, il faudrait que certains se renseignent un peu plus sur les problématiques d'aménagement du territoire. Merci pour votre attention.



M. Olivier Schorer (VG)

J'ai deux questions de compréhension, sur ce qui est dit dans le préavis en bas de la première page, il est dit qu'il y a eu des discussions préliminaires avec des services cantonaux et juste après il est indiqué que des éléments identifiés comme non-conformes ont été modifiés. Est-ce que nous pourrions savoir quels étaient les objets des discussions préliminaires et quels éléments ont été identifiés comme non-conformes ?

Mme Arianne Rouge, Syndique

Oui, cette information figure dans les documents. Lors de l'examen préalable le Canton a identifié ce qui n'était pas conforme et ce qu'il fallait modifier, le tout est retourné vers le propriétaire et son architecte qui a fait les modifications.

C'est ce que vous avez dans les documents.

Pour répondre à M. Morier Genoud, le propriétaire, l'architecte, la commune et le BTI se sont rendus sur la parcelle au début du projet pour discuter avec la DGIP (Direction générale des immeubles et du patrimoine) des monuments historiques.

C'est eux qui s'occupent de l'ISOS M. Morier-Genoud, ils étaient sur place avec nous, nous en avons discuté, ils ont donné leur avis et l'orientation sur les points sur lesquels ils étaient d'accord ou non. L'ISOS n'est pas une planification, mais une indication non contraignante, la discussion est possible pour trouver un consensus.

L'ISOS n'empêche pas les constructions, les monuments historiques, au moment où il y aura un projet de construction, devront intervenir pour donner leur avis.

Ils interviendront au moment de la construction pour dire ce qui est en ordre avec l'ISOS ou pas. Lors de l'examen préalable tous les services ont pu s'exprimer pour dire les points sur lesquels ils étaient d'accord ou non et proposer des modifications, ensuite comme je viens de le dire, l'architecte et le propriétaire ont modifié ce qui ne correspondait pas aux demandes.

Concernant le « trou » évoqué dans le PACom, je me suis peut-être mal exprimée, mais cela veut dire qu'il y aura une couleur spéciale avec un PA et comme l'a dit M. Chenevard, il y aura des règles très restrictives sur ce PA.

Donc je ne comprends pas votre intervention par rapport à ce PA qui serait différent, les règles qui sont intégrées dans ce dernier correspondent déjà à ce que sera notre PACom, nous sommes dans la même ligne. Nous ne pouvons pas créer des règles spéciales pour ce PA et revenir par la suite dans le PACom avec des règles complètement différentes, elles correspondront, mais seront bien plus détaillées sur ce PA parce qu'il n'y a que deux parcelles.

Nous ne pouvons pas faire sur chaque parcelle de la commune une règle spéciale dans un PACom, cela se fait par zone. Ce « trou » sera très restrictif, c'est comme avoir une loupe, pour regarder ce point dans les détails.

Vous avez parlé des autres propriétaires concernés par l'ISOS, ils ont les mêmes droits, il n'y a pas de différence, les règles et les contraintes de l'ISOS sont les mêmes pour tout le monde.

Simplement pour les autres parcelles du village, je pense qu'il n'y en a plus qui sont constructibles, c'est la seule qui reste, donc il faut donc respecter les règles des monuments historiques, l'ISOS. Nous avons les mêmes contraintes pour le projet de la Rue Centrale 3 nous avons dû discuter avec les monuments historiques.

Je ne sais pas à quelle dérogation vous faites référence, mais il n'y a eu aucune dérogation. Vous avez parlé de variantes, nous n'allons pas proposer de variantes. Au niveau de la construction, les monuments historiques seront consultés, mais nous n'allons pas proposer de variantes pour un Plan d'Affectation du sol. Je crois que j'ai fait le tour de vos propos qui étaient assez confus pour moi et j'espère avoir répondu à vos questions.

M. Yvo Piazza (VG)

J'ai une question, il est question de plan d'affectation, pas de construction, mais du coup c'est quoi la maquette qui circule ? S'agit-il d'un vague projet, cela correspond à un prototype pour pas nous faire peur, mais en réalité il sera plus grand, c'est le maximum de ce qu'ils peuvent construire? Je ne suis pas au clair sur ce point.



Mme Arianne Rouge, Syndique

Pour le Plan d'Affectation nous discutons de la surface, de ce que nous avons le droit de faire ou pas. Sur cette surface comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a droit à un certain volume de construction, cette maquette représente le volume de la construction, il ne pourra pas être plus grand que cela. Nous avons une limite de construction sur les plans que vous avez reçu, représenté par un carré, comme une boîte à chaussures, car il n'y a pas encore de construction, mais ce gabarit indique qu'il ne sera pas possible de construire plus haut, plus profond ou plus large que défini.

Cela correspond exactement au volume de cette maquette, cela semble petit, mais le volume est petit.

Il y a eu une négociation avec le Canton, entre les monuments historiques qui veulent une protection de la zone ISOS et la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) qui veut de la densification dans le village. Selon le plan directeur cantonal nous devons densifier dans le village et les monuments historiques veulent protéger l'ISOS, donc il a fallu des négociations, des discussions pour déterminer qu'il y aura une bande verte pour protéger la zone ISOS et permettre de faire la construction éloignée des anciens bâtiments. Cette maquette représente exactement le volume qui sera construit et cela ne pourra en aucun cas être plus grand.

Mme Martine Meier (C)

Je me suis donné la peine de lire tous les documents qui nous ont été envoyés, je recommande à quelques-uns d'entre vous de prendre cette peine pour ne pas poser des questions inutiles.

A la vue de ces documents j'ai pu me rendre compte de tous les changements qui ont été faits par la Municipalité ou le BTI, par rapport à toutes les demandes qui ont été faites par les différents départements du Canton et je vous assure qu'il y en avait quelques-uns qui ont été fait. J'ai comparé avec le préavis et ils sont tous là. J'ai aussi compris que le préavis était le résultat d'une négociation entre le besoin de densification dans le village et le besoin de respecter certaines recommandations de l'ISOS.

Je pense que vous pouvez prendre en compte ce projet en toute confiance et que tout est en ordre.

Mme Leila Khouri Dagher (C)

L'histoire n'est pas tout à fait comme cela, le premier avis était négatif, tout se trouve dans le dossier qui a été mis à l'enquête et il fallait prendre le temps de le lire. Il n'y a que deux courriers du Canton qui sont là, le premier dit ce qui a été évoqué, l'importance nationale, protéger l'ISOS etc... et l'objectif de sauvegarde maximal A pour le périmètre avec le verger, la vigne et le potager qui doivent être conservés, en mentionnant l'obligation d'une zone verte de 20 mètres le long de la rue Carlo Hemmerling à laquelle doit être accolé une autre zone verte de 30 mètres, cela ferait 50 mètres obligatoirement depuis la rue Carlo Hemmerling.

Dans leur conclusion, c'est une affectation en zone de verdure qui est proposée, vous pouvez tous avoir cette information c'est au BTI. Ils continuent dans ce premier courrier : « *bien que le PDCom semble prévoir des possibilités d'urbanisation sur une partie de ce secteur, le PDCom a été légalisé antérieurement à la révision de l'inventaire* », cela veut dire que le PDCom que nous avons, a été légalisé avant qu'ils ne fassent cet inventaire ISOS. Ils ne peuvent préavisier positivement pour un développement, une construction sur ce site.

A propos de tenir compte ou pas de l'ISOS, il y a tout un paragraphe «*pour le tribunal fédéral, l'ISOS doit être pris en compte ou appliqué etc... bien que la commune dispose d'une certaine liberté d'appréciation dans la pesée des intérêts, la prise en compte de l'ISOS demeure impérative*».

Je voulais juste rectifier les choses, ce n'est pas exactement ce qui a été dit.

Je souhaite poser une question, pourquoi est-ce que le bâtiment que le propriétaire souhaite construire sera obligatoirement en face du premier bâtiment qui existe, pourquoi ne pourrait-il pas être à côté, pourquoi il nous bouche la vue même s'il est un étage en dessous ?

Pourquoi sur le plan c'est tout le périmètre H1 qui est constructible, or ce périmètre H1 c'est à la fois le bâtiment qui existe, plus une cour en allée et la fontaine.



D'emblée on nous dit deux choses curieuses, que voter ce plan d'affectation ce n'est pas grave parce qu'après il y aura une mise à l'enquête et que nous pourrions faire des remarques ou des oppositions. Les oppositions seront levées puisqu'il sera dit que c'est le règlement que nous avons voté et la deuxième chose, on nous dit que si le propriétaire attend, la construction sera beaucoup plus grande.

Intervention de la Municipalité qui précise que ce n'est pas le cas.

Vous avez dit à la réunion de la Concorde que toute la partie qui serait en arrière pourra être constructible.

Alors pourquoi est-ce qu'un propriétaire propose quelque chose pour construire plus petit ? Vous avez dit si nous ne faisons pas cela maintenant à la réunion de la Concorde.

M. le Président : *je propose que nous restions sur le préavis*

Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas parlé des risques d'inondation, alors qu'il y a des risques d'inondation importants, personne n'en parle et la Municipalité et le BTI indiqueront que ce n'est pas eux qui ont voté. Bien sûr qu'il s'agit d'un papier obligatoire quand nous faisons des constructions, mais il y a un risque d'inondation au niveau des parkings, qui va prendre la responsabilité de ce risque ?

Mme Arianne Rouge, Syndique

Oui le Canton a fait un examen préalable dans lequel il a donné les indications.

Nous avons corrigé, le propriétaire, l'architecte, ont corrigé avec le BTI et la Municipalité, nous avons soumis une deuxième fois la proposition de plan qui a été validée.

Le bâtiment H1 et la cour sont déjà construits, donc ils sont en zone constructible, nous n'allons pas le mettre en zone de verdure !

Ensuite pour l'emplacement du bâtiment, c'est un choix du propriétaire avec une discussion qui a eu lieu quand nous avons reçu les gens des monuments historiques.

Je le redis encore, NON, il ne pourra pas construire plus grand que ce qui est présenté ce soir, c'est la règle, à moins qu'il ne propose un autre PA maintenant qui modifie celui qui vous est présenté. Mais avec ce PA, il ne pourra pas construire un mètre de plus. J'espère que s'est compris cette fois.

Départ d'une conseillère le quorum passe à 45.

M. François Rittmeyer (VG)

Je me suis penché sur le rapport d'aménagement 47 OAT de ce projet de plan partiel d'affectation. A la page 16, il y est dit, pour la partie sud de la parcelle 15, la plus grande des deux parcelles concernées par ce projet de PA, je cite : « *L'objectif de sauvegarde fixée est de type A, c'est-à-dire la plus élevée* ». Nous avons là la note du château de Chillon.

Pour le reste de la parcelle 15 et pour la parcelle 2314, il est écrit à la page 17 que, je cite « *la conservation du caractère non bâti de cet environnement est à intégrer dans la planification* ».

Il n'y a pas besoin d'être juriste pour comprendre que ces espaces doivent donc rester libres de constructions.

Alors, comment se fait-il que l'on nous propose un PA qui autorise des constructions et ceci sans arguments pertinents, ni pesée d'intérêts.

Enfin comme il s'agit d'intérêts privés, je demande le vote à bulletin secret.

Je vous remercie pour votre attention

M. François Morier Genoud (VG)

L'élément nouveau, c'est que la demande de l'ISOS doit approuver un plan d'affectation spécial recueillant un large consensus, cela veut dire que, vous maintenant, par votre vote, vous allez accepter ce large consensus, je tenais à souligner ce point.



Concernant le travail qui a été fait, je ne l'ai jamais remis en question et même si actuellement vous refusez ce plan d'affectation particulier qui va donner un droit tout à fait spécial, tous les points qui ont été étudiés et validés pourront être repris dans le PACom. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Arianne Rouge, Syndique

Un droit tout à fait spécial, je ne peux pas entendre cela, il s'agit d'un processus, une loi, un règlement. Il n'y a pas de droit tout à fait spécial.

M. François Morier Genoud (VG)

Cela lui confère un droit tout à fait spécial par rapport au PACom.

La Municipalité, il est plus restrictif.

M. François Morier Genoud (VG)

C'est faux !

M. le Président, je pense que le débat a eu lieu, tout le monde a pu entendre les divers arguments, la discussion est close. Pour faire suite à la demande de vote à bulletin secret, je demande si 1/5ème des membres du Conseil soutiennent la demande de vote à bulletin secret.
16 personnes soutiennent la demande.

Avant de passer au vote, **M. le Président** propose aux conseillers d'aller voir la maquette car il a souvent été fait référence à cette dernière, mais peut-être que des conseillers ne l'ont pas vue.

Suspension de séance de 2 minutes.

M. le Président espère que les gens qui le souhaitent ont pu voir la maquette, il demande aux conseillers de rejoindre leur siège et rappelle qu'il faut voter OUI pour ceux qui acceptent le préavis, NON pour ceux qui le refusent et blanc pour ceux qui s'abstiennent.

VOTE de l'adoption du préavis no 09/2024 : « 15/2024 : Validation du Plan d'Affectation Carlo Hemmerling mis à l'enquête en 2024 et levées des oppositions »

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le préavis no 15/2024, concernant le PA «(Carlo Hemmerling II) et son règlement,

Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter, sur les parcelles nos 15 et 2314, le plan d'affectation « Carlo Hemmerling II » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 15 juin au 15 juillet.
2. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce préavis.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 45

Bulletins récoltés : 45

Les conclusions du préavis sont acceptées avec 31 OUI, 12 NON, 1 BLANC et 1 récusé.



12. Préavis no 16/2024 : Comptes 2023 de la Commission intercommunale de la Taxe de Séjour CITS

M. le Président

La parole est donnée à M. Olivier Schorer, vice-Président de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

La discussion est ouverte, la parole est à qui veut la prendre. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et nous pouvons procéder au vote.

Que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption du préavis no 16/2024 : « Comptes 2023 de la Commission intercommunale de la Taxe de Séjour CITS » le fassent savoir par un lever de main.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le présent préavis

ouï le rapport de la Commission des finances

Décide

- d'adopter le présent préavis relatif aux comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.

Le préavis 16/2024 est accepté par 42 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS

13. Préavis no 17/2024 : Budget 2025 de la Commission intercommunale de la Taxe de Séjour CITS

M. le Président

La parole est donnée à M. Olivier Schorer, vice-Président de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

La discussion est ouverte, la parole est à qui veut la prendre. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et nous pouvons procéder au vote.

Que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption du préavis no 17/2024 : « Budget 2025 de la Commission intercommunale de la Taxe de Séjour CITS » le fassent savoir par un lever de main.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le présent préavis

ouï le rapport de la Commission des finances



Décide

- d'adopter le présent préavis relatif aux budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.

Le préavis 17/2024 est accepté par 42 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS.

14. Préavis no 18/2024 : Budget 2025 de la Communauté Intercommunale d'Equipement du Haut-Léman (CIEHL)

M. le Président

La parole est donnée à M. Olivier Schorer, vice-Président de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

La discussion est ouverte, la parole est à qui veut la prendre. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et nous pouvons procéder au vote.

Que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption du préavis no 18/2024 : Budget 2025 de la Communauté Intercommunale d'Equipement du Haut-Léman (CIEHL) » le fassent savoir par un lever de main.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le présent préavis

ouï le rapport de la Commission intercommunale

Décide

- d'adopter le présent préavis relatif au Budget 2025 de la Communauté Intercommunale d'Equipement du Haut-Léman.

Le préavis 18/2024 est accepté par 44 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION.

15. Préavis no 19/2024 : Budget 2025 du Fonds Culturel Riviera

M. le Président

La parole est donnée à M. Olivier Schorer, vice-Président de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

La discussion est ouverte, la parole est à qui veut la prendre. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et nous pouvons procéder au vote.

Que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption du préavis no 19/2024 : « Budget 2025 du Fonds Culturel Riviera » le fassent savoir par un lever de main.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey



vu le présent préavis

ouï le rapport de la Commission intercommunale

Décide

- d'adopter le présent préavis relatif au Budget 2025 du Fonds culturel Riviera.

Le préavis 19/2024 est accepté par 44 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION.

16. Préavis no 20/2024 : Budget communal 2025.

M. le Président

En introduction je cède la parole à M. Bernard Schär.

M. Bernard Schär, Municipal

Vous êtes nombreux à avoir vu qu'une coquille s'est glissée dans les conclusions de ce préavis en page 3, avec une malheureuse inversion des montants aux revenus et aux dépenses :
Aux revenus c'est CHF 20'554'100.00 et aux dépenses CHF 20'709'100.00 avec un excédent de CHF 155'000, désolé pour cette coquille.

M. le Président

Comme vous l'aurez constaté, la conclusion de la CoFin comprend un amendement.

La parole est donnée à M. Olivier Schorer, vice-Président de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport. Nous traiterons l'amendement au moment où nous arriverons à la page 25, sous 40 voirie, 3011.00.

M. Olivier Schorer (VG)

Il y a une petite erreur dans le rapport de la CoFin en page 3, il est noté 35007 La Chaux, mais il faut lire 35051 Ecole des Monts. *M. Schorer donne lecture des conclusions du rapport.*

M. le Président

La discussion est maintenant ouverte sur les deux pages de présentation du préavis, le tableau récapitulatif et le commentaire de la Municipalité. Nous passerons ensuite au budget détaillé page par page.

Comme d'habitude, nous voterons d'abord le ou les amendement(s) au fur et à mesure qu'ils apparaîtront en lien avec les lignes de budget puis, à la fin, nous voterons pour le budget éventuellement amendé dans sa globalité.

La discussion est ouverte sur le préavis, la parole est à qui souhaite la prendre. La parole n'étant pas demandée, nous pouvons passer au budget que nous allons effeuiller.

Pour vos interventions, merci de spécifier systématiquement le code et le titre de la ligne budgétaire (par exemple « 3528.11 Lavaux Patrimoine mondial »)

Comme il s'agit de questions à la Municipalité, je propose de rester à vos places et je prie notre huissière de vous apporter le micro.

Départ d'un conseiller le quorum passe à 43

M. le Président ouvre la discussion sur les pages 6 et 7.

M. Nicolas Luyet (A)

L'Alliance propose l'amendement suivant :

Au vu de la baisse continue du cash-flow

Budget 2023: CHF 1'511'900.-



Budget 2024: CHF 1'196'100.-

Budget 2025: CHF 450'500.- (Après dissolution des fonds de réserve pour un montant de CHF 570'000.- pour équilibrer le budget)

Et de l'augmentation importante des charges liées au compte 3011.00 Traitement du personnel en augmentation de CHF 285'900.- par rapport au budget 2024 et de CHF 345'830.- par rapport aux comptes 2023.

Nous vous proposons de supprimer le poste de coordinateur pour les sociétés locales et d'amender en page 7, 11/110 Administration compte 3011.00 traitement du personnel la réduction de CHF 50'000.- soit de passer de CHF 716'600.- à CHF 666'600.-

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers nous vous demandons d'adopter le budget communal 2025 amendé comme suit :

Aux revenus	CHF 20'554'100.00
Aux dépenses	CHF 20'659'100.00
D'où un excédent de dépense de	CHF 105'000.00

Commentaire(s) :

Cet amendement est complémentaire à l'amendement de la commission des finances. En cas d'acceptation des deux amendements la réduction totale du budget serait de CHF 100'000.00 pour le compte 3011.00 soit un budget amendé deux fois.

Le budget à adopter ainsi amendé serait

Aux revenus	CHF 20'604'100.00
Aux dépenses	CHF 20'609'100.00
D'où un excédent de dépense de	CHF 55'000.00

Nous proposons cet amendement parce que vous avez vu qu'il ne nous reste bientôt plus d'argent. Il se trouve que la coordinatrice pour les sociétés locales quitte son poste et personne n'a été engagé pour le moment. Nous nous trouvons à une période où si nous supprimons ce point du budget, nous évitons de licencier quelqu'un, c'est le bon moment pour le faire.

M. le Président la discussion se poursuit.

Mme Marouska Soltermann(C)

Au départ je n'étais pas emballée par l'idée, mais après j'ai eu affaire avec la coordinatrice et elle nous a aidé dans le cadre de la sortie des aînés, elle est vraiment très efficace, elle a parfaitement organisé plusieurs sorties. Avec la gym nous avons eu une soirée où elle est venue faire la mise en place, nous aider pour mettre un écran et je trouve qu'elle est vraiment efficace et indispensable.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG)

Je souhaite savoir qui s'occupait de ces tâches avant qu'il y ait une coordinatrice ? Qui s'occupait de toutes les activités dont a parlé ma collègue ?

M. Bernard Schär, Municipal

Pour répondre à votre question ce sont les collaboratrices de l'administration communale qui s'en occupaient, mais elles n'ont pas nécessairement les compétences et surtout pas le temps de faire tout cela. C'est compliqué pour l'administration d'effectuer le travail administratif et l'organisation d'événements, comme ceux mentionnés par Mme Soltermann, mais aussi pour d'autres événements qui ont été organisés par la coordinatrice.

Depuis plusieurs années, nous avons la chance, à Corsier, d'avoir une société de développement très efficace, avec un comité qui propose beaucoup de belles activités, nous pouvons les remercier.



Précédemment cette société de développement avait aussi la charge de l'organisation du 1er août, mais cela fait 2 ou 3 ans que la société a dit qu'elle n'organiserait plus le 1er août.

Nous n'avons personne pour organiser une fête comme celle-ci.

Je souhaite modifier le titre qui a été donné par M. Luyet, il ne s'agit pas d'un coordinateur ou d'une coordinatrice, précédemment le poste avait été occupé par un homme M. Samuel Liniger, maintenant c'est Mme Maurine Volet, qui va quitter son poste à la fin du mois de janvier. Il s'agit d'un poste de coordinateur de la vie communale et associative, la mission première est d'animer la vie de la commune et de garantir la bonne marche des manifestations villageoises, principalement les manifestations souhaitées, voulues par la Municipalité.

A travers ces manifestations, un des premiers buts est de renforcer les liens sociaux et c'est en dernier qu'il y a la mission de soutien, si nécessaire aux sociétés locales.

Lors de la création de ce poste, quelques sociétés locales exprimaient leurs difficultés à trouver des membres dans leur société. Une réponse à cette difficulté, aux yeux de la Municipalité, a été d'engager une personne pour répondre à certaines sollicitations, à certains services que les sociétés pouvaient adresser à ce coordinateur ou cette coordinatrice.

Nous parlons d'envoi de tous ménages, de rédaction de Pocama, de différentes tâches administratives et plus s'il le faut. Cela n'a pas été l'élément le plus pertinent dans sa description de fonction, car concernant certaines sociétés locales, elles ne se sont pas toutes adressées au coordinateur, respectivement à la coordinatrice, elles n'ont pas toutes adressé des demandes, mais certaines le font.

La raison première de ce poste ce sont les manifestations communales, le coup de balai, la Suisse bouge, le 1er août, la sortie des aînés, et d'autres.

Sans cette personne, ces manifestations n'auront plus lieu, parce qu'il n'est pas possible de reporter cette charge sur le greffe ou alors, la commission des finances m'en tiendra rigueur à nouveau, car nous augmenterons le personnel du greffe pour cela et nous nous tirons une balle dans le pied.

Un autre élément important pour ce poste, c'est la communication, nous avons encore beaucoup de points améliorer sur la communication de la Municipalité en général, même si la tribune des sociétés a été créée et que nous l'avons modifiée avec le Corsièran. Il y a toute une part de communication qui est faite par la personne en charge de ce poste.

Le départ de Mme Volet ouvre une opportunité, de votre côté vous souhaitez ne pas réengager quelqu'un et du côté de la Municipalité, l'option serait de préciser les attentes, en termes d'animation, de programme à l'attention des habitants, de la population et de préciser la partie communication. Aujourd'hui la Municipalité est en réflexion à ce propos-là

Mme Laetitia Pieper (C)

J'ai voulu me présenter à ce poste il y a 3 ans est demi juste avant de partir à l'étranger, je tiens à préciser que je serai toujours partante pour me présenter à ce poste aujourd'hui. Je suis spécialiste en communication et je serais très intéressée si la Municipalité pouvait prendre en compte mon CV et si ce poste existe encore.

M. Roch Genoud (A)

J'aimerais juste faire une correction, ce n'est pas un amendement de la CoFin, mais un amendement interpartis.

M. François Rittmeyer (VG)

Concernant ce poste, il y a une énorme augmentation de CHF 553'707 et il est précisé dans les explications, avec l'inflation, etc., l'engagement d'une nouvelle personne à la bourse communale. Dans les communications municipales, il est indiqué que M. Demierre va prendre sa retraite, nous engageons quelqu'un pour faire un over lapping qui doit être long, puisque le poste est à ce nom, donc théoriquement l'engagement de cette personne est temporaire.

M. Bernard Schär, Municipal

Il ne s'agit pas d'un engagement temporaire, nous allons engager un boursier avec un contrat à durée indéterminée. La charge effective est temporaire, c'est pourquoi nous nous y prenons



maintenant dans le budget 2025 pour cet engagement, c'est comme vous l'avez mentionné suite au futur départ de M. Demierre, responsable administratif qui a la double casquette de boursier et secrétaire municipal. Il y a une autre contrainte, une obligation qui attend la commune et toutes les communes vaudoises y passeront, nous serons dans les derniers à prendre le nouveau plan comptable qui s'appelle MCH2. Il arrivera dans le budget 2027, il s'agira d'une autre manière de présenter les comptes, ce qui sera une grosse révolution par rapport à nos habitudes.

Toutes les communes qui ont été pilotes et qui sont dans ce processus de passer du plan comptable vaudois à MCH2, recommandent, selon leur expérience, d'avoir des ressources supplémentaires. Le choix de la Municipalité a été d'engager un nouveau boursier en 2025 pour implémenter, faire une transmission de savoir, d'histoire, de compétences avec M. Demierre, pour les points importants, mais aussi pour nous préparer la Municipalité, la commission des finances, le Conseil communal à cette bascule sur MCH2 ce qui prendra beaucoup de temps, d'énergie et d'explications.

Voilà pourquoi nous avons mis ce poste supplémentaire en 2025, ce qui explique les augmentations sur le plan administratif.

Puisque j'ai la parole, sur l'ensemble des plans des traitements, je rappelle aussi qu'en 2022, le Conseil a amendé le budget à la hausse pour engager du personnel (une personne), l'intention était d'engager une personne dévolue au développement durable. A partir du 1er janvier 2023, nous avons engagé M. Vincent Dellsperger chef de service, bâtiments, développement durable. Le salaire d'un chef de service n'est pas celui d'un collaborateur lambda, c'est un choix. Nous avons besoin de renforcer l'ensemble de ce service, mais surtout d'amener des compétences en lien avec le développement durable, que nous n'avions pas et nous sommes bien contents de les avoir aujourd'hui, mais c'est parti d'une demande du Conseil communal.

Vous avez récemment accepté les nouveaux statuts des collaborateurs·trices, nous vous l'avons dit, nous l'avons chiffré, il y a des augmentations, par la mise en œuvre de ce nouveau statut, par des mécanismes de rattrapage au niveau des salaires, de rente dans les classes, les nouvelles classes définies par ce statut, et il y aussi du rattrapage par rapport à des primes d'ancienneté entre le passage de l'ancien et du nouveau statut, pour ne pas faire naître chez les collaborateurs·trices un sentiment d'injustice.

Il y a eu des phénomènes de rattrapage, tout ce mécanisme vous avait été présenté lors de la discussion sur les nouveaux statuts que vous avez acceptés.

Oui, les charges salariales augmentent, la charge principale c'est le boursier à partir de 2025, il s'agit d'un coût temporaire en termes de charges, car le départ à la retraite de M. Demierre nous permettra de revenir dans des zones plus normales en termes de masse salariale. Entre deux, il y aura aussi, vous avez vu que nous avons mis des frais d'engagement du personnel, l'engagement en fin d'année 2025, d'une ou d'un futur secrétaire municipal.

Ce sont tous ces plus et ces moins qui font que la CoFin est en droit de s'inquiéter, en lisant les postes de traitements, des augmentations. Mais il s'agit de quelque chose de ponctuel et de particulier.

Je reviens sur le fait que, effectivement, ce n'est pas la CoFin qui dépose l'amendement sur le poste de coordinatrice, de coordinateur, mais je profite de vous donner ces informations, car encore une fois il s'agit d'une personne qui est nécessaire à la bonne organisation des manifestations, si vous privez la commune de ce personnel, il y aura moins ou plus de manifestation, ou elles seront reportées sur le greffe et nous ne savons pas comment cela se passera.

M. Vincent Volet (C)

J'ai bien entendu les propos de M. Schär et j'ai plusieurs points qui m'ont fait réagir :

- Lorsque le Conseil communal a créé ce poste, à l'époque, en votant, il a clairement voté pour un poste de coordinateur des sociétés locales, la correction du terme est peut-être venue par rapport au manque de travail pour la coordination de ces dernières et parce que les demandes n'étaient pas à la hauteur des espérances. Etant proche des deux derniers coordinateurs, j'ai pu échanger à de nombreuses reprises avec eux, nous parlons de compétences en communication, le premier était maître plâtrier peintre et la seconde œnologue, je ne pense pas que ce soient les compétences les plus indispensables. Est-ce



que nous avons besoin, pour organiser le 1^{er} août ou pour aider à organiser certaines manifestations par des associations et clubs sportifs, etc. d'une personne à 40% ? 40% ce sont 2 jours par semaine.

- Promotion de Suisse bouge, je suis allée sur un tapis faire de la gym avec ma compagne, mes deux enfants et une autre personne et trois personnes étaient payées pour organiser cette journée, pendant deux années consécutives.
- Menace de ne plus faire de manifestations, je trouve triste et déplorable que nous puissions menacer que si nous n'avons pas une employée communale qui s'occupe des manifestations, il n'y en aura plus.
Je crois encore au bénévolat et dans l'investissement des gens dans les sociétés et entendre cela, me fait mal au cœur. Si tout doit passer par l'Etat, dieu sait comment ce sera demain.
- Nous parlons d'un engagement à la bourse qui pourrait palier au travail supplémentaire et je pense que tout ce que la coordinatrice ou le coordinateur doit faire, passe automatiquement par les bureaux communaux, puisque si nous avons à faire à la voirie, à des demandes à la Municipalité ou autre, tout cela passe de toute manière par les employés communaux, pour moi cela fait doublon avec le personnel communal.
- Je trouve très mal venu d'une personne qui vient d'être élue au Conseil communal, de faire sa pub, alors que si elle devient employée communale, elle devra démissionner du Conseil, puisque nous ne pouvons pas être employé et conseiller.

La Municipalité indique que ce n'est plus le cas.

M. Xavier Fonjallaz (C)

Étant très engagé dans les sociétés locales, nous avons la chance d'avoir eu M. Samuel Liniger et Mme Volet, il s'agit de personnes qui étaient déjà dans les sociétés locales et je pense que nous avons pu profiter de leurs compétences. Suite à des discussions, ils m'ont dit qu'ils avaient tendance à inventer du travail, parce que comme cela a été évoqué, 2 jours par semaine c'est trop et je vais répéter ce qui a été dit, c'est aux bénévoles, aux gens du village et à nous de nous investir pour ce dernier plutôt que de payer des gens pour animer notre village.

M. Bernard Schär, Municipal

Par rapport à l'intervention de M. Volet, dès le premier descriptif de fonction, dans le cahier des charges, il a toujours été fait mention de coordinateur de la vie communale. Cela a toujours été mentionné de cette manière, le raccourci populaire de coordinateur des sociétés locales était plus simple, mais dès le début c'était coordinateur de la vie communale et dès le début nous avons mis en avant les aspects de la vie communale.

J'entends et j'appelle aussi volontiers de mes vœux le bénévolat, il disparaît de plus en plus.

Encore une fois la société de développement a renoncé au 1^{er} août. Autant M. Liniger et Mme Volet, qui ont été engagé dans cette fonction, ne sont pas des experts en communication je vous l'accorde, autant ils étaient connus des sociétés locales et ils étaient des éléments facilitateurs.

Je reviens avec l'exemple du 1^{er} août, je remercie encore une fois la société de développement et je ne reviendrai pas sur le fait qu'elle ne peut plus s'en occuper, mais il a fallu de l'énergie et je regrette aujourd'hui l'absence de votre collègue M. De Mertenfeld, président de la gym, car quelle énergie il faut mettre pour trouver une société et ces dernières années c'est la gym qui est la seule société à avoir accepté de venir faire du bénévolat, en vendant à boire et à manger pour faire de l'argent. Je veux bien que des bénévoles se lancent, est-ce que l'Alliance, la Concorde, ou les deux interlocuteurs précédents qui représentent ces deux partis, vous viendriez tenir un stand au 1^{er} août, ou vous viendriez animer une activité ? Vous m'excuserez mais je n'y crois pas.

Les sociétés locales sont déjà très occupées, la gym par ses concours, la jeunesse a un programme d'activités formidables, nous pouvons compter sur ces sociétés pour certaines animations et je compte énormément sur elles pour la fête au village, « Corsier en fête ». En demander plus c'est beau le bénévolat, mais il n'y a plus grand monde qui répond présent et c'est un constat qui est fait dans beaucoup de sociétés.



C'est peut-être maladroit de ma part et vous entendez mes propos comme une menace quand je dis qu'il n'y aura plus de manifestations, mais encore une fois qui va organiser, pouvoir porter un projet et chercher des bénévoles ? Je n'ai pas la réponse à ces questions, si la Municipalité n'a pas un poste, une personne qu'elle peut mandater pour régler ce souci d'organisation.

Pendant que j'ai la parole, je souhaite vous rassurer sur le budget, le cashflow, cela a été dit par la CoFin, il diminue grandement, on vous présente une perte qui aurait pu être beaucoup plus grande si nous n'avions pas utilisé des réserves pour couvrir tous les amortissements qui sont dans le budget. La CoFin l'a soulevé et c'est exact, mais j'ai deux choses à dire, ce qui plombe le budget 2025, c'est l'augmentation de la contribution à la cohésion sociale, ce que nous appelions anciennement la facture sociale.

À la page 41, dans le budget 2024 au budget 2025 c'est CHF 840'000 de plus, avec cela nous couvrons les amortissements et le déficit. Nous n'avons aucune prises sur la facture que le Canton nous adresse pour la cohésion sociale. Ce ne sont pas CHF 50'000 sur un poste de coordinateur et un autre amendement de CHF 40'000 sur la voirie qui vont changer quoi que ce soit dans l'équilibre de nos finances, concernant cette facture de la cohésion sociale.

Il y a un autre élément qui impacte beaucoup moins le budget, mais modifie grandement les chiffres, c'est la contribution à la nouvelle péréquation intercommunale, là aussi en p 13, « service de la dette », 3520 et 4520, vous avez la participation et le retour, nous retrouvons des écarts qui sont dans le budget 2025 assez proches de ce qui était dans le budget 2024, respectivement dans les comptes, mais vous voyez que les montants ont grandement diminués. Cette nouvelle péréquation intercommunale c'est une boîte noire et ce sont les chiffres que le Canton nous a adressé. Toutes les communes vaudoises contribuent à un fond péréquatif et il y a des règles très précises fixées en fonction du nombre d'habitants, des kilomètres de routes, des forêts, etc. toutes les communes contribuent et en fonction des charges de ces communes, toutes ces communes reçoivent de l'argent. C'est un mouvement entre les communes, pour résumer, les communes riches paient dans un pot commun pour soutenir les communes pauvres, c'est cela l'idée de la démarche de manière simpliste car il y a beaucoup de critères.

Aujourd'hui en 2025 cela ne bouscule pas grand-chose, mais ni le Canton, ni les 300 communes ne savent où et vers quoi nous allons aller, parce que cela va dépendre, si sur les 300 communes, il y en a 50 qui investissent dans les routes, cela modifiera les bascules et cela se sait uniquement au bouclage des comptes. Avec cette nouvelle péréquation qui entre en vigueur en 2025, il nous faudra 2 à 3 exercices pour voir les effets réels.

Dans ce budget nous aurions pu mettre n'importe quels chiffres pour équilibrer, ou présenter un budget déficitaire, mais ce n'est pas le propos, nous vous montrons ce que le Canton nous donne et cet exercice de la péréquation reste une boîte noire. Je reviens sur l'information la plus importante, c'est la facture sur la cohésion sociale qui provoque les déséquilibres importants que vous voyez dans ce budget.

M. Nicolas Luyet (A)

Je souhaite juste apporter une précision, je n'attaque pas une personne, ni la qualité du travail, je ne parle que du budget, que d'argent, même si les personnes engagées jusqu'à maintenant nous ont pleinement satisfait. Je remercie M. Schär d'avoir énuméré pourquoi nous avons beaucoup de dépenses, moi je vous dis simplement que nous acceptons un salaire et quand nous dépensons trop d'un côté, il faut que nous économisions de l'autre.

C'est une façon relativement simple d'économiser un tout petit peu.

M. Bernard Caron (VG)

Je voudrais revenir sur le 1^{er} août, je trouve inadmissible qu'il n'y ait que 3 membres de la Municipalité qui soient présents pour cette fête. Mme la Syndique est peut-être en vacances, mais peut se débrouiller au 1^{er} août pour être là, d'autres membres de la Municipalité étaient absents, mais le 2 août ils montaient tranquillement vers la place. J'étais là et le minimum du respect vis-à-vis des concitoyens, c'est d'être là.

M. le Président merci M. Caron, mais je crois que ce n'est pas vraiment le propos du préavis et de l'amendement que nous sommes en train de voter.



M. Roch Genoud (A)

Ce n'est pas facile pour nous qui ne sommes pas dedans de suivre les propos de M. Schär, car pour lui c'est son travail. Mais je pense que ce qu'il nous dit n'est pas tout à fait la réalité, il parle de cohésion sociale qui a augmenté de CHF 800'000. Si vous prenez les comptes 2023 par rapport au budget 2025 nous avons CHF 700'000 ou 500'000 de plus de dépenses, je le reconnais, mais si nous prenons en page 13 les deux écritures de participation à la péréquation intercommunale qui sont des chiffres assez difficiles à dire et qui se confirmeront dans quelques années, nous voyons quand même dans les comptes 2023 et le budget 2025, nous avons CHF 350'000 d'entrée en plus. Certes nous dépensons CHF 500'000 de plus pour la cohésion sociale, mais nous avons ces CHF 350'000 de compensation, ce qui fait en réalité environ CHF 100'000 à 150'000, ce n'est pas ce montant qui péjore le budget communal. Ce sont malheureusement, comme je l'ai dit, ces traitements et c'est simplement les faits qui sont dans ce budget 2025.

M. le Président, je propose de clore la discussion et de voter l'amendement.

M. Régis Duschene (VG)

J'ai une question avant d'attaquer le budget, nous avons entendu un amendement de la CoFin ensuite nous avons commencé à attaquer le budget et nous avons entendu un deuxième amendement et après un conseiller a dit qu'un des amendements n'était pas celui de la CoFin, je suis perdu sur le nombre d'amendements et ce qui spécifie chacun de ces amendements.

M. le Président

L'amendement sur lequel nous votons maintenant concerne le poste de coordinateur des activités communales et associatives, il s'agit de retirer ce poste, en supprimant CHF 50'000 au budget de l'année prochaine. L'autre amendement viendra plus tard et il concerne la voirie.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG)

Je rebondis sur ce qui a été dit par M. Fonjallaz, peut-être que M. Schär ne savait plus ce qu'il voulait dire et qu'il voulait peut-être parler de pourcentage de travail du coordinateur, parce qu'apparemment ce dernier est utile, mais peut-être pas pour un poste à 40%. Est-il possible de revenir sur ce pourcentage ou de faire quelque chose par rapport à ce dernier?

M. le Président

Pour cela il faudrait déposer un sous-amendement, mais cela dépend si nous votons sur un montant ou un pourcentage, car le montant est en lien avec le temps de travail.

Mme Marouska Soltermann (C)

Je souhaite dire que j'ai beaucoup discuté avec Mme Volet, elle travaillait beaucoup plus que 40% elle ne calculait pas ses heures, je trouvais qu'elle faisait beaucoup de bénévolat.

M. Bernard Schär, Municipal

Merci Mme Soltermann, je ne crois pas qu'elle faisait plus qu'un 40%, mais les heures étaient plus aléatoires que les heures de bureau et elle avait des disponibilités en soirée, le dimanche, etc. selon les manifestations, mais elle a bien exercé dans le cadre des 40%.

Pour répondre à la question de Mme Henry Baudois, je le disais tout à l'heure, nous sommes en réflexion avec la Municipalité, l'expérience menée par les deux coordinateurs qui ont occupé ce poste, montre que 40% pour l'animation, la vie communale, le soutien aux sociétés c'est probablement trop. Par contre, un point qui n'a pas été beaucoup développé, car ce ne sont pas des personnes issues du domaine de la communication, c'est qu'il y a tout un secteur, un pan de communication que la Municipalité compte améliorer à l'intention du large public, de l'ensemble de la population. Aujourd'hui, aux yeux de la Municipalité, nous souhaitons bien sûr garder ces CHF 50'000, car il y aura peut-être deux postes, un poste d'animation et un poste communication, mais nous avons besoin d'avoir ce montant pour pouvoir continuer à développer ce que nous souhaitons dans ces deux axes.



M. Florian Volet (A)

Je souhaite donner une précision par rapport à cela, aujourd'hui le poste va être vacant à la fin de l'année. Nous parlons de chiffres, nous ne parlons pas de personnel, aujourd'hui nous ne renvoyons personne, l'année prochaine si nous avons quelqu'un en poste, nous ne pourrions pas revenir en arrière en disant que nous allons renvoyer la personne qui sera à ce poste. Aujourd'hui nous avons la possibilité très simple, avec l'amendement, de supprimer ce poste sans avoir aucune péjoration du personnel. Aujourd'hui nous disons que nous arrêtons avec cela, il s'agit de chiffres, nous économisons et ne dépensons pas l'argent que nous n'avons plus et ce ne sera pas péjoré pour moi. Pensez à cela, une fois que quelqu'un sera en place, nous ne pourrions plus revenir en arrière, parce que cette personne sera engagée et nous savons qu'une fois que nous avons du personnel, en général nous faisons tout pour le garder.

M. Vincent Volet (C)

J'ai l'impression que nous perdons un peu pied, nous sommes dans une commune d'environ 3'600 habitants et nous parlons d'avoir une personne à 20% pour faire de la communication, un jour il sera là pour communiquer, un jour pour faire des coordinations de vie locale, je crois que nous perdons pied, nous sommes dans un petit village moyen, modeste et nous voulons avoir les services d'une grande ville, des fois il faut peut-être juste se reposer la question d'où nous vivons.

M. Cédric Desmet, Municipal

Pour rebondir sur les propos, oui la situation va être péjorée, parce que le travail que fait la coordinatrice devra être fait par d'autres personnes qui sont déjà surchargées actuellement. Il est faux de dire qu'il n'y aura pas de péjoration, même si ce sont 20%, nous parlons de 8 heures par jour qui devront être réparties sur les personnes qui sont déjà souvent en heures supplémentaires.

Pour la communication 20%, à nouveau de 8 heures par semaine, si nous parlons de ville, nous parlons de plusieurs EPT qui travaillent sur la communication, avec par exemple 4 personnes dans certaines villes et pour la ville de Lausanne nous parlons de 25 à 30 personnes.

Intervention dans la salle, mais regardez leur budget !

Oui c'est pour cela que nous mettons une échelle beaucoup plus petite avec 8 heures par semaine pour communiquer. Vous vous plaignez que pour « Suisse bouge » peu de gens s'y rendent, mais malheureusement nous n'avons pas mis les ressources suffisantes pour communiquer sur ce genre d'événements et nous avons peu d'outils de communication rapide auprès de la population et si nous voulons faire bouger ce village encore plus, c'est un moyen et c'est comme cela que la Municipalité souhaite avancer.

M. le Président indique que la discussion est close. Il relit l'amendement et propose de passer au vote.

L'amendement de l'Alliance : « 3011.00 traitements du personnel, suppression du poste de coordinateur des sociétés locales »

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers nous vous demandons d'adopter le budget communal 2025 amendé comme suit :

Aux revenus	CHF 20'554'100.00
Aux dépenses	CHF 20'659'100.00
D'où un excédent de dépense de	CHF 105'000.00

L'amendement est refusé par 19 NON, 17 OUI, 5 ABSTENTIONS.

Mme Françoise Cork Levet (VG)

En page 13 le compte 22.220.3811, attribution à la gestion des déchets, passer de CHF 10'000 en 2023 à CHF 165'000, je ne connais pas grand-chose aux chiffres, mais la différence me semble importante.



M. Bernard Schär, Municipal

Votre Conseil a pris la décision de diminuer la taxe déchet par citoyen, il y a eu une modification du règlement et de la taxe facturée aux concitoyens pour la gestion des déchets, il y a aussi eu quelques ajustements et ajouts de bénéficiaires. Pourquoi il y a une augmentation de ce chiffre, c'est que la gestion des déchets doit être équilibrée et c'est la contribution par les impôts communaux à l'équilibre du compte déchets, puisque nous avons moins de recettes par la taxe, ce sont les impôts qui contribuent, d'où l'augmentation de cette ligne.

M. François Rittmeyer (VG)

Service de la dette 220, intérêt de la dette 3220.00, en 2023 il y a CHF 5'400 et CHF 45'000 au budget 2025 certes les taux d'intérêts ont augmenté, mais cela ne justifie pas ce montant, merci pour les explications.

M. Bernard Schär, Municipal

C'est un budget, en 2023 dans les comptes nous avons très peu de dette, en 2025, compte tenu de la diminution du Cashflow, nous imaginons que nous allons devoir emprunter. Dans l'explication nous estimons un endettement possible de 3 millions à un taux moyen d'1.5 pour faire ces montants d'intérêts.

p.25

Amendement du budget communal par la CoFin Au vu de la baisse substantielle du cash-flow et des remarques ci-dessus, la CoFin vous propose un amendement :

*soit page 25, sous 40 voirie, 3011.00 traitements du personnel : de baisser ce montant de CHF 50'000.00 et ainsi de passer de CHF 578'100.000 à CHF 528'100.00 avec pour conséquence des baisses dans les postes liés (3030-3040-3050), afin de maintenir le nombre d'employés de voirie en 2025 à un niveau similaire à 2024.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à la majorité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 16/2023 tel qu'amendé:

d'adopter le budget communal 2025 présentant

aux revenus	CHF 20'554'100.00
aux dépenses	CHF 20'659'100.00
d'où un excédent de dépenses de	CHF 105'000,00

M. Michel Ceppi, Municipal

Ces dernières années de nombreuses économies ont pu être faites dans ce service de voirie et la proposition de cet amendement est surprenante Pour cette raison je vous transmets les différentes informations suivantes :

La voirie a procédé à un marché public en 2022 150h de travail pour le chef de la voirie, qui a permis d'économiser 100'000.- par année sur les transports des déchets depuis janvier 2023. En 2 ans 200'000.- d'économie

Depuis la reprise par la voirie de déchèterie de Praz Libon, une économie de 80'000.- par année a été faite sur les transports et diverses modifications sur ces trois dernières années cela correspond à 240'000.

Un nouveau Marché public sur le ramassage des déchets avec la commune de Corseaux a été fait qui a généré environ 100 h de travail au chef de la voirie, sans compter les heures d'un bureau externe pour nous accompagner

En prenant à notre charge le balayage des routes ces trois dernières années, la voirie a fait l'économie de 10'000.- par an par rapport à l'entreprise externe que l'on payait, 30'000.- d'économie supplémentaire

La voirie a désaffecté les cimetières, pour une économie de travaux non facturés de 29'000.- environ.

L'avant-projet du parc Chaplin a été réalisé par la voirie, environ 10'000.- d'économie ainsi que le suivi précis des travaux, 20'000.- d'économie supplémentaire



Tout ceci n'a pas été facturé par une entreprise tierce, mais a demandé du temps au personnel de la voirie.

Reprise de la gestion du patrimoine arboré par la voirie (deux visites par année), 5'000.- d'économie supplémentaire que l'on payait à une entreprise externe, sur 3 ans c'est 15'000.-

La voirie suit les demandes d'abattages, des plantations compensatoires, tâches qui n'étaient pas dans leur cahier des charges, encore une économie non négligeable.

Accompagnement pour la refonte d'un règlement sur le paysage arboré (100 h. de travail par le chef de la voirie).

Le canton, section DGMR, s'occupait des trottoirs le long des routes cantonale, hors traversée de localité et nous facturaient les heures.

Suite au transfert à la commune fin 2022, cet entretien des trottoirs, par le service de voirie, représente 200 h. salage, déneigement, nettoyages au printemps après les grosses pluies et les feuilles mortes en automne.

Cela ne figurait pas dans le cahier des charges de la voirie.

L'an passé il y a eu peu de neige sur les routes, la voirie est tout de même sortie 55 jours.

De nouvelles normes de la SUVA exigent que le travail se fasse à deux et plus seul pour assurer la sécurité des employés.

Les différentes demandes du Conseil qui génère du temps de travail :

- Augmentation de la conopée, PECC, Communes ouvertes,
- Transports déchèterie pour les citoyens
- Manifestations et demandes des sociétés locales

Effectuer les démarches pour obtenir des subventions quant aux mesures de mises en place pour la favorisation de la biodiversité dans l'espace bâti.

Ces démarches et l'administration prennent du temps mais par ce biais ont permis d'obtenir environ 100'000.- de subvention.

Plantes néophytes envahissantes que la voirie doit éliminer sur le territoire communal ce travail s'effectue à la main. Auparavant 8 sortes étaient recensées, maintenant 49 sont à l'inventaire fédéral, cela prend un temps considérable il est nécessaire de revenir régulièrement pour en arriver à bout.

Suite à la réorganisation du service de voirie, 590'000.- ont pu être économisés sur le budget de la commune ces 3 dernières années, sans compter les 100'000.- reçu du Canton pour favoriser la biodiversité.

En optimisant et modernisant la manière de travailler, la mise en valeur des compétences du personnel de la voirie et de la reprise à l'interne de certains mandats externes, en additionnant tout cela, ça correspond à environ plus de 190'000.- d'économie par année.

En conclusion :

Les 50'000.- que la CoFin souhaite retirer du Budget de la voirie 3011.00 correspondent à l'engagement d'une personne à 60% pour la déchèterie de Praz-Libon, ce montant est re facturé au compte 3900.08 de cette même déchèterie, la somme et divisée entre les 4 communes du cercle. J'espère qu'au vu de ces explications fournies vous comprendrez et vous n'amputerez pas ces 50'000.- du Budget de la voirie. Je vous en remercie d'avance pour eux et pour la considération de leur travail

M. Damien Chenevard (A)

Par rapport à ce qui a été dit par la Municipalité, je félicite la Municipalité pour son travail dans l'élaboration de ce budget et je comprends l'importance de ce que nous devons valider en présentant des chiffres. Je salue les économies qui ont été réalisées, je suis content de voir que beaucoup de points qui ont été abordés par le Municipal Ceppi sont des objets sur lesquels je suis opposé notamment pour des raisons de coût.

En tant que concitoyen, avant d'être conseiller communal, je m'interroge un peu sur l'avenir, peut-être que M. Schär pourra me renseigner, nous avons un collège à financer, nous avons une ASICC que nous voyons grandir et dont certains ont de la peine à saisir les contours aujourd'hui. Où allons-nous trouver l'argent demain ? C'est un souci et il me semble légitime de se préoccuper de cela, si un membre de la Municipalité peut nous renseigner sur la vision stratégique à long terme.



Cet amendement de la CoFin a été proposé de manière raisonnable, CHF 50'000 semblent insignifiant sur le budget de la commune, mais c'est une manière de signaler à la Municipalité, comment allons-nous financer les autres projets ?

M. Xavier Fonjallaz (C)

La commission des finances a regardé les budgets et les comptes des années précédentes, elle a regardé aussi le nombre d'équivalents plein temps et par exemple si nous prenons les comptes 2015, pour la voirie il y avait CHF 326'000 de charge du personnel, ce qui fait une grande différence, mais ce qui change et équilibre les comptes de la voirie maintenant, c'est qu'ils s'amusent à faire des facturations en termes de prestations et il est clair que cela équilibre et rend les comptes plus jolis.

Nous, ce qui nous inquiète c'est qu'au bout d'un moment, pour la CoFin, c'est le traitement du personnel, tout le secteur il y a une limite, quand M. Roch Genoud parlait de voir du côté d'un privé, si vous étiez en charge de la voirie, je pense que vous mettriez le holà au bout d'un moment. Nous ne pouvons pas éternellement augmenter, il faut savoir réduire les charges et penser au futur.

M. Roch Genoud (A)

L'augmentation au budget, si nous prenons les comptes 2023 et les chiffres de 460'000 à 558'000 pour les traitements, la discussion objective voudrait que tous les 3'000, 30, 40 et 50 et si nous prenons seulement le 3011 « frais de personnel » cela veut dire qu'en gros c'est 116 ou 117 milles permettent, si nous nous organisons comme il faut, l'engagement d'une personne à la voirie, puisque cette personne en réalité ne nous coûte que CHF 12'500.- puisque nous avons un retour de CHF 38'000.

Même si nous enlevons ces CHF 50'000, il va rester encore CHF 50'000 à 60'000 pour l'augmentation de la vie, pour le mérite et ainsi de suite.

Regardez les chiffres vous les avez sous les yeux, charges, traitement du personnel budget 2025, CHF 578'000, les comptes 2023, CHF 461'000, la différence est de CHF 116'000 - 117'000, prenons dans le budget 2024 dans lequel il manque deux trois choses, comme la Municipalité le soulignait.

Comparons ce que nous pouvons comparer. C'est correct en 2023 il y a le montant de CHF 31'000.- du personnel auxiliaire qui double, cela fait 100% d'augmentation.

Encore une fois je le répète ce n'est pas une attaque visant le personnel de la voirie, ce sont juste des faits et c'est le travail de la CoFin de vous avertir de la problématique de traitement et je crois que c'est normal qu'elle vous demande de freiner avant d'aller dans le mur.

Je pense que c'est maintenant que nous devons intervenir et accepter la demande de la CoFin qui est très modeste.

M. Bernard Schär, Municipal

Les chiffres sont noirs sur blanc M. Genoud vous avez raison, ces comptes communaux sont toujours compliqués et il faut parfois tourner quelques pages pour avoir des réponses.

Page 31, « ordure ménagère et déchets », les quatre premières lignes, traitement du personnel et les charges qui vont avec sont à 0, ce montant a été mis dans le poste voirie en page 25.

Voici une raison de l'augmentation de ce poste, l'autre raison de l'augmentation de ce poste c'est l'engagement, M. Ceppi vous l'a dit, d'une deuxième personne pour la déchèterie intercommunale qui est sous la gestion de notre commune. Deux personnes pour une déchèterie de 11'000 habitants, allez voir dans les déchèteries voisines, c'est encore peu de monde. Si nous avons pris cette décision, c'est qu'il y a beaucoup de facteurs, beaucoup de mécontentements, l'employé communal en charge de la déchèterie se trouve être confronté à des citoyens « mécontents », récalcitrants, qui ne respectent pas les règles. Nous avons eu passablement de courriers des citoyens des quatre villages et passablement de courriers des Municipalités concernées.

Pour sécuriser le travail, pas de personne seule, pour amener un apaisement dans les relations aussi entre les personnes qui utilisent la déchèterie et ceux qui y travaillent, il était devenu nécessaire, indispensable aux yeux de la Municipalité que les horaires d'ouverture soient tenus



par deux personnes. Les charges vous les avez dans ces salaires qu'a évoqué M. Roch Genoud, par contre en bas de la page 25, vous retrouvez ces écritures internes, la base de CHF 136'000 du budget 2024 à 190'000 c'est la participation des communes du cercle qui contribuent aux frais de la gestion de la déchèterie intercommunale. Vous enlevez un bout, mais nous recevons à un autre bout. Si vous additionner tous ces plus et ces moins, vous verrez que l'argent du contribuable n'est pas dilapidé, il est utilisé intelligemment pour amener de la sécurité sur la déchèterie intercommunale, pour que les collaborateurs·trices travaillent dans de bonnes conditions, de meilleures conditions que jusqu'alors et les communes voisines, pour ce qui est de la déchèterie intercommunale contribuent aussi à cette augmentation qui n'est pas aussi élevée que les chiffres noirs et blancs, sur la page 25 chiffre 3011, semblent le démontrer.

M. François Rittmeyer (VG)

Concernant ce point, la CoFin nous explique que l'augmentation vient de l'engagement de cette deuxième personne pour faire face aux incivilités et tensions, nous ne sommes pas dans une république bananière, je pense que les citoyens sont surtout de mauvaise humeur et ce n'est pas en rajoutant un contrôleur que les choses vont s'améliorer. C'est peut-être en changeant les règles, notamment cette fameuse règle des 110 litres, qui empoisonnent tout le monde.

M. Bernard Schär, Municipal

Ces règles viennent de la loi cantonale, qui dépendent d'une loi fédérale sur le pollueur-payeur, pour faire court. Nous appliquons les lois supérieures, ce n'est pas nous qui les inventons, nous acceptons déjà, au-delà de ce qui est exigé comme stricte minimum dans cette déchèterie. Vous pensez que si nous allions retirer des bouts de prestations dans cette zone, alors qu'il y a des tensions, nous n'allons pas le faire.

Tout ce que les gens apportent, ce sont aussi des frais de transport, nous les retrouvons aussi dans le budget. Assouplir les règles c'est recevoir encore plus de matériel, de tout et de rien, et les comptes communaux vont augmenter parce qu'il faudra plus de compacteur, plus de transport, il faudra payer les éliminations, etc.

Le choix de la Municipalité est de respecter la loi cantonale sur la gestion des déchets, ni plus, ni moins.

Mme Arianne Rouge, Syndique

Je pense qu'une deuxième personne aura plus de disponibilité pour expliquer, plutôt que de courir après les citoyens et de devoir recadrer tout le temps. S'ils ont le temps d'expliquer et d'aider les gens, ce sera plus simple et plus calme.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président précise que les conseillers qui sont pour la suppression du poste de la voirie vote OUI, ceux qui le refusent vote NON et les autres s'abstiennent. Que celles et ceux qui sont en faveur de l'amendement de la CoFin : « 3011.00 traitements du personnel » le fassent savoir par un lever de main.

Amendement du rapport de la CoFin

Au vu de la baisse substantielle du cash-flow et des remarques ci-dessus, la CoFin vous propose un amendement :

* soit page 25, sous 40 voirie, 3011.00 traitements du personnel : de baisser ce montant de CHF 50'000.00 et ainsi de passer de CHF 578'100.000 à CHF 528'100.00 avec pour conséquences des baisses dans les postes liés (3030-3040-3050), afin de maintenir le nombre d'employés de voirie en 2025 à un niveau similaire à 2024.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à la majorité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 16/2023 tel qu'amendé:



d'adopter le budget communal 2025 présentant	
aux revenus	CHF 20'554'100.00
aux dépenses	CHF 20'659'100.00
d'où un excédent de dépenses de	CHF 105'000,00

**VOTE L'amendement du rapport de la CoFin est refusé par 22 NON, 19 OUI,
2 ABSTENTIONS.**

ANNEXES AU BUDGET COMMUNAL

Budget 2024 du BTI

M. le Président

Nous passons à présent au budget du BTI en annexe au budget communal en lien avec le Rapport des délégations des Commissions des finances en annexe au rapport de la CoFin.

La CoFin a-t-elle quelque chose à ajouter concernant ce budget ?

La discussion est ouverte, la parole est à qui la demande. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Budget 2024 Déchèterie

Nous passons à présent au budget de la déchèterie en annexe au budget communal.

La CoFin a-t-elle quelque chose à ajouter concernant ce budget ?

La discussion est ouverte, la parole est à qui la demande. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Arrivé au terme de la revue du budget communal, j'ouvre une dernière fois la discussion avant le vote. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et nous pouvons procéder au vote.

Que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption du préavis no 20/2024 : « Budget communal 2025 » le fassent savoir par un lever de main.

Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le préavis municipal no 20/2024

ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

Décide

d'adopter le budget communal 2025 présentant :	
aux revenus	CHF 20'554'100.00
aux dépenses	CHF 20'709'100.00
d'où un excédent de dépenses de	CHF 155'000.00

Le préavis 20/2024 est accepté à la majorité par 34 OUI, 6 NON et 3 ABSTENTIONS.



17. Motions, postulats et projets rédigés

Le bureau n'a reçu aucun dépôt. Nous pouvons passer au point 18

18. Interpellations

M. le Président

Nous avons reçu une interpellation qui sera traité lors de la prochaine séance du Conseil.

a. Réponse municipale no 01/2024 à l'interpellation de Mme Manuela Marquis pour La Gauche/Les Verts, intitulée « Interpellation sur les violences domestiques »

M. le Président

La discussion est ouverte. Mme Marquis êtes-vous satisfaite de la réponse municipale ?

Mme Manuela Marquis (VG)

Je remercie la Municipalité pour sa réponse et vu l'heure, nous répondrons au prochain Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

19. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

M. le Président

Afin d'éviter la dispersion des sujets, je rappelle qu'un nouveau sujet n'est abordé qu'après la clôture du précédent. La parole est à qui veut la prendre

Mme Marouska Soltermann (C)

Suite à l'implantation du nouvel écopoint pour la collecte de déchets, les habitants de la Rue de Jaman et du Sentier de la Condémine ont reçu une lettre de la Municipalité les informant qu'il n'y aurait plus de ramassages dans ce quartier à partir du 1er janvier 2025 tout en les remerciant de faire preuve de solidarité en aidant les voisins âgés à amener leurs déchets jusqu'à l'écopoint.

Or, à ce sujet, j'ai été interpellée, à plusieurs reprises, par des personnes âgées passant un peu leur colère sur moi en me disant qu'elles payaient déjà assez pour les déchets et qu'elles n'oseraient jamais demander à leur voisin de venir chercher leur sac de déchets.

Dès lors, je me suis proposée de venir les aider et elles m'ont répondu que j'avais sûrement autant de peine qu'elles. Ce qui n'est pas encore tout-à-fait juste mais on ne sait jamais.

Si je me suis permise de prendre la parole à ce sujet c'est essentiellement parce ce que j'ai promis à ces personnes d'en parler lors de notre séance du Conseil Communal.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick Marelo (C)

J'ai deux, trois personnes qui m'ont demandé si nous pouvions mettre un éclairage sur le pont de Fenil, parce que c'est vraiment dangereux pour les piétons, surtout à cette période de l'année.

La Municipalité indique que la réponse sera donnée dans les prochaines communications.

Mme Martine Meier (C)

Chers collègues, le projet 2035 est sur les rails, nous y travaillons et cette journée festive de la commune aura lieu le dimanche 25 mai. De plus amples informations vous seront transmises au prochain Conseil. Bonne fin d'année à toutes et tous.

M. le Président

Merci de réserver cette date du 25 mai dans vos agendas, vous serez probablement sollicité.



La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 23 h 39, il remercie chacun pour son travail et rappelle que la prochaine séance du Conseil se tiendra le lundi 24 mars 2025, à 20 h 00 à la Grande Salle.

Il souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Président

Fabrice Coppex

Au nom du Conseil communal



La secrétaire

Céline Morier



Annexes

a. Lettre démission Mme Amandine Ferré

Amandine Ferré

1804 Corsier-sur-Vevey

Vevey, le 29 octobre 2024

Fabrice Coppex

1804 Corsier-sur-Vevey

Démission du Conseil Communal

Monsieur le président,

Je suis dans le regret de devoir démissionner de mes fonctions de membre du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey. En effet, je déménage dans une autre commune donc je ne pourrai plus assurer mes responsabilités à Corsier dès le prochain conseil du Lundi 9 décembre 2024.

Avec mes meilleures salutations.

Amandine Ferré



b. Communications municipales



Conseil communal - Séance du 9 décembre 2024

Communications municipales transmises par courriel aux Conseillers

Administration générale, Aménagement du territoire et Police des constructions – Arianne Rouge

Personnel communal – Statut : nous vous informons que la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport, a approuvé le nouveau statut du personnel communal en date du 4 novembre 2024. Cette approbation a été publiée dans la Feuille des Avis Officiels (FAO) du 12 novembre 2024.

Engagement d'un nouveau boursier communal : en raison du futur départ à la retraite de M. Benoît Demierre en 2026, nous vous informons que M. Maurizio Limoli a été engagé et débutera son activité de boursier communal à partir du 1^{er} février 2025.

Visite préfectorale annuelle : la visite annuelle de Monsieur Fabrice Neyroud, Préfet, a eu lieu le 11 novembre dernier, et celui-ci a pu constater la bonne gestion de la commune.

Horaires de fin d'année de l'administration communale : les bureaux de l'administration communale seront fermés au public du vendredi 20 décembre 2024 à 11h00, au lundi 6 janvier 2025 à 08h00. Nous vous souhaitons d'ores et déjà, ainsi qu'à vos familles, de belles fêtes de fin d'année et nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2025.

Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme et Cultes – Bernard Schär

Parc Chaplin – Sculptures à vendre : à la suite du Symposium de sculpture sur bois organisé par « Femmes artistes » en septembre dernier, la Municipalité met en vente les 3 œuvres réalisées. En cas d'intérêt, votre proposition d'achat peut être soumise à la Municipalité par courriel à l'adresse greffe@corsier-sur-vevey.ch.

Paroisse Corsier-Corseaux : la Paroisse de Corsier-Corseaux propose à nouveau un repas de Noël ouvert à chacune et chacun, le mardi 24 décembre prochain, de 18h30 à 22h30, au Foyer paroissial, suivi d'animations, contes et veillée de Noël à 23h00 au Temple.

Montreux Noël : à l'occasion de son 30^{ème} anniversaire, Montreux Noël inaugure une nouvelle ère en unissant ses forces avec les marchés de Noël de Vevey et de Villeneuve pour créer Riviera Noël. Cet événement féérique s'étend désormais sur toute la Riviera vaudoise, proposant une multitude d'activités et de nouveautés enchantantes pour petits et grands. Plus d'informations sur le site www.montreuxnoel.com.



Promove : quatre entreprises régionales ont été distinguées lors de la remise des mérites de l'économie Riviera-Lavaux, le 14 novembre 2024. L'une d'elles est basée sur le territoire communal et a remporté le prix de la catégorie « Entreprendre ». Il s'agit de l'entreprise Arcalignum établie à l'avenue Reller 34 à Corsier-sur-Vevey. Vous pouvez consulter les résultats via le lien suivant : <https://lesmerites.ch/laureats-2/>.

Bâtiments et Transports – Pierre-André Debétaz

Immeuble – Rue Centrale 3 : les travaux de rénovation du bâtiment communal de la rue Centrale 3 avancent selon le planning.

Pinte du Châtelard : suite à la rénovation du bâtiment de la Pinte du Châtelard, un CECB a été réalisé et nous vous communiquons ci-après les notes obtenues :

- **Note B** concernant l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment :
L'enveloppe du bâtiment présente une isolation thermique performante.
- **Note B** pour l'efficacité énergétique globale :
L'efficacité énergétique globale est bonne pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et les équipements électriques.
- **Note A** pour les émissions directes de CO² :
Le bâtiment ne génère pas d'émissions directes de CO².

Transports publics VMCV : le nouvel horaire 2025 des transports publics VMCV entrera en vigueur le dimanche 15 décembre 2024. Le réseau VMCV a été adapté pour offrir des correspondances optimisées avec le réseau ferroviaire et répondre aux attentes de la clientèle. Ce changement inclut également des trajets supplémentaires et la mise en place d'une nouvelle ligne « 218 » entre Vevey et Chexbres. Plus d'informations sur le site des VMCV : <https://www.vmcv.ch/page/horaire-2025>.

Développement durable et domaines – Hervé Liniger

Développement durable :

- **Commune OuVerte**

La Municipalité et les services concernés sont en train d'examiner des mesures de favorisation de la biodiversité par le biais de l'action proposée par Pro Natura « Commune OuVerte ». Les différentes phases du projet sont les suivantes :

- 5) Recenser les éléments naturels sur le territoire communal. Cette étape a été réalisée à la fin de l'année 2022 en collaboration avec Pro Natura ;
- 5) Définir les objectifs écologiques, notamment l'état souhaité du réseau écologique de la commune ;
- 5) Localiser les parcelles qui permettent d'agir ;
- 5) Définir les mesures d'améliorations ;
- 5) Mettre en œuvre les mesures choisies. Les premières mesures ont commencé en octobre 2024. Elles vont continuer à être mises sur pieds ces prochains temps et ces prochaines années.



Les étapes 2 à 4 précitées ont été réalisées entre janvier et octobre 2024 par le bureau d'études ASCA Environnement à Mézières, principalement en la personne de Madame Audrey Megali. Ce bureau a été choisi car la prénommée avait réalisé la première phase pour Pro Natura. Elle a également une grande connaissance du terrain car elle a grandi à Corseaux et habite la région.

Nous avons déjà entrepris certaines mesures de favorisation de la biodiversité, comme par exemple une rencontre avec les écoles de Corsier et le collectif D-à-C portant sur le sujet de la lutte contre les néophytes envahissants, toujours accompagnés par Madame Megali. Cette rencontre a été enrichissante pour tous.

La Municipalité va continuer à mettre en œuvre les mesures proposées dans l'analyse « Commune OuVerte » à court, moyen et long terme.

- **Plan Energie et Climat Communal PECC**

Au terme des ateliers de travail, conduits par notre mandataire la HES-SO Valais, et tenus en présence de la Commission Agenda 21, ainsi que des Municipaux et des chefs de services concernés, la première version du PECC sera établie et remise aux intéressés avant les fêtes de Noël.

Le document de base, accompagné de ses fiches de macro-mesures, sera ainsi soumis aux personnes précitées pour relecture. Ceux-ci remettront leurs remarques éventuelles au plus tard pour fin janvier 2025.

Ainsi, au début du mois de février prochain, la Municipalité pourra travailler sur la version pré-validée puis établir le catalogue des mesures et définir un plan d'actions pour 2025-2026.

Voirie, Gestion des déchets, Routes et Chemins – Michel Ceppi

Personnel du service de voirie : M. Ljubisav Stevanovic prendra sa retraite à la fin du mois de janvier 2025. Afin de le remplacer, M. Patrick Tille a été engagé à partir du 1^{er} février 2025. Nous remercions M. Stevanovic pour son engagement et sa précieuse collaboration.

Gestion des déchets : l'entreprise RETRIPA (actuelle prestataire) a remporté le marché public pour le ramassage des déchets sur la commune en 2025. Vous recevrez prochainement le calendrier annuel des tournées.

Routes et chemins - Réfection des chemins AF : les travaux complémentaires au chemin du Burgoz, partie Nord, sont terminés. Tous les chemins ayant droit à des subventions cantonales et fédérales ont été réceptionnés avec satisfaction par la DGAV (Direction Générale de l'Agriculture, de la Viticulture et des affaires vétérinaires), les dossiers justificatifs pour le versement des subventions sont en cours de préparation.

Les travaux au chemin de Salauroz ont été passablement décalés dans le temps car des imprévus relatifs à des travaux à charge de propriétaires privés ont dû être intercalés. A ce jour, les travaux communaux sont terminés à 95%. Des travaux de remise en état des



accotements seront encore réalisés en cette fin d'année, des travaux de correction des enrobés, à la charge de l'entreprise, devront se réaliser au printemps prochain.

Cohésion sociale, Jeunesse et Sports – Cédric Desmet

Label « Commune en santé » : nous avons le plaisir de vous informer que la Commune de Corsier-sur-Vevey a obtenu le label « Commune en santé » avec 2 étoiles sur 3, ayant pu démontrer les nombreuses mesures mises en place dans les 6 domaines suivants :

- POLITIQUE COMMUNALE – mesures en faveur de la promotion de la santé.
- OFFRES DE LOISIRS – Animations visant à améliorer la santé de la population ou à favoriser les liens sociaux.
- FAMILLE ET SOLIDARITE - Mesures à caractère social cherchant à renforcer les compétences favorables à la santé des familles.
- ECOLE - Mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées à l'école.
- SANTE AU TRAVAIL - Mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées au sein de l'administration communale.

Mesures sociales : des bons d'une valeur de CHF 100.00, à faire valoir à l'épicerie du village, ont été envoyés dans le courant du mois de novembre aux corsiéranes et corsiérans en situation financière précaire (selon la liste des bénéficiaires du R.I.). Cette action est financée par le fonds social communal.

Eaux, Travaux et Sécurité – Christian Kaelin

SIGE :

- Le SIGE assure le traitement des eaux usées, gère l'abattoir public de Clarens ainsi que le centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA), approvisionne les communes en eau potable et en eau pour la lutte contre les incendies et assume diverses autres tâches telles que le nettoyage du lac Léman ou l'inspection de la protection des eaux. Pour toutes informations complémentaires : www.sige.ch.
- En absence prolongée depuis plusieurs mois pour raisons de santé, Monsieur Eric Giroud, Directeur du SIGE, a pris la décision de mettre un terme à son contrat de travail. Le Comité de direction a initié les démarches nécessaires pour le lancement de l'appel à candidatures afin de repourvoir le poste.

Eclairage public : la première étape de l'amélioration de l'éclairage public est terminée. Les lampes obsolètes au mercure ont été remplacées ou supprimées. Différents points lumineux individuels ont été renouvelés. La deuxième phase est en cours de préparation avec différentes variantes que la Municipalité va évaluer. Réduction de l'éclairage nocturne, assujettissement aux mouvements, les solutions existes et seront mises en œuvre une fois le budget établi en collaboration avec le distributeur. En fonction de l'ampleur des travaux, un préavis pourrait être soumis au Conseil communal.

Réseau de « First Responders » : le réseau d'intervenants de proximité « First Responders » a été créé pour augmenter le taux de survie en cas d'arrêt cardio-respiratoire. Dans le canton de Vaud, chaque jour, 2 personnes sont victimes d'un ACR



nécessitant une réanimation immédiate par des secouristes professionnels ou non. Découvrez comment devenir First Responder et aidez les secouristes professionnels à sauver des vies. Informations sur le site www.vd.ch/first-responders ou par courriel à info@first-responders-vd.ch.

Association Sécurité Riviera (ASR) :

- L'ASR a participé à la "[Journée oser tous les métiers](#)" (JOM) propulsée par le bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du Canton de Vaud, le jeudi 14 novembre 2024.
- Depuis le 1^{er} décembre 2024, les vélos abandonnés sur la Riviera vaudoise sont soumis à une nouvelle procédure. Vous pouvez consulter la page internet : [Vélos abandonnés/volés du site securite-riviera.ch](#).
- Le poste de Police Riviera situé au rez-de-chaussée du bâtiment historique de la rue du Simplon 38, à Vevey, a réouvert ses portes au début du mois de novembre à la suite travaux de rénovation et de remise en conformité. Débutée en mai 2023, cette transformation complète a permis la création de nouveaux espaces d'accueil en faveur du public et des victimes ainsi que de places de travail adaptées aux besoins du personnel. Une nouvelle zone de prise en charge des prévenus, comprenant notamment trois nouveaux boxes de maintien, a également pu être aménagée. La majorité des travaux s'est achevée à la fin-octobre 2024, permettant ainsi la réintégration du personnel du Service de police dans des locaux remis à neuf. Quelques rénovations se poursuivront encore jusqu'à la fin de l'année.
- Police Riviera met en garde la population ainsi que les visiteurs de la Riviera vaudoise que le phénomène de faux codes-QR sur les horodateurs se répand sur le territoire. En juillet 2024, plusieurs autocollants suspects représentant des codes-QR ont été découverts sur les horodateurs des parkings en Ville de Vevey. Il s'agit d'une tentative d'hameçonnage. En effet, une fois scanné avec son téléphone portable, le code-QR renvoie l'utilisateur sur un site d'hameçonnage qui récolte les données de la carte de crédit ayant servi pour le paiement du stationnement. Une fois les données de la carte de crédit récoltées, elles seront utilisées frauduleusement pour des achats sur internet. Nous rappelons que dans les localités de Montreux, Vevey, La Tour-de-Peilz, Blonay-Saint-Légier, Corseaux et Corsier-sur-Vevey, le seul moyen de paiement dématérialisé pour le stationnement demeure l'application PayByPhone qui doit être préalablement téléchargée. Aucun paiement du stationnement via QR-code n'est possible.

c. Suivi des éléments en cours

Date question	Dépositaire	Objet	Destinataire	Réponse	Date réponse	Référence
10.06.2024	Benjamin Bigler	Deux questions sur la vieille-route / route de Moille-Saulaz.	Municipalité	En attente		
10.06.2024	Roch Genoud	Rapport de gestion, page 12, Etat des trottoirs et routes transférés et sur-coûts ?	Municipalité	En attente		
28.10.2024	Tiago Ribeiro	Interpellation : face à la crise du logement, quelles mesures ?»	Municipalité	En attente		
28.10.2024	François Rittmeyer	3 questions, pont de Fenil parcours cycliste et piéton, coupe d'arbre Moille-Saulaz, économie d'eau fontaines	Municipalité	En attente		
23.09.2024	Manuela Marquis	Réponse à l'interpellation de Mme Marquis pour La Gauche/Les Verts, intitulée « Interpellation sur les violences domestiques »	Municipalité	En attente		
9.12.2024	Marouska Soltermann	Arrêt collecte de déchets, pour les habitants de la Rue de Jaman et du Sentier de la Condémine, que faire pour les personnes âgées ?	Municipalité	En attente		
9.12.2024	Patrick Marelllo	Demande pour un éclairage sur le pont de Fenil, car c'est dangereux pour les piétons en hiver.	Municipalité	En attente		